



Études et Travaux

en ligne n° 35

Avec le soutien financier de l'Agence française de développement (AFD)

Laurent Levard et Amel Benkahla (Gret)

En collaboration avec Bio Goura Soulé et Faridath Aboudou (Lares) pour l'étude en Afrique de l'Ouest et avec Damian Gabagambi (Sokoine University of Agriculture, Tanzanie) pour l'étude en Afrique de l'Est

Comment promouvoir le commerce agricole intra-africain ?

Analyse des pistes et des freins pour le développement de ce commerce

RAPPORT DE SYNTHÈSE

LES EDITIONS DU GRET



Comment promouvoir le commerce agricole intra-africain ?

Analyse des pistes et des freins pour le développement de ce commerce

Laurent Levard, Amel Benkahla

En collaboration avec Bio Goura Soulé et Faridath Aboudou (Lares) pour l'étude en Afrique de l'Ouest et avec Damian Gabagambi (Sokoine University of Agriculture, Tanzanie) pour l'étude en Afrique de l'Est

Résumé

Une partie importante de la population des régions de l'Afrique et l'Ouest (Cedeao) et de l'Afrique de l'Est (CAE) dispose d'une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité. Répondre à cette situation d'insécurité alimentaire implique d'accroître l'offre alimentaire et d'améliorer ses caractéristiques nutritives, notamment en Afrique de l'Est où le taux de sous-nutrition est particulièrement élevé. Dans le même temps, une partie minoritaire mais significative des besoins alimentaires est aujourd'hui assurée par des importations en provenance du reste du monde. C'est notamment le cas de l'Afrique de l'Ouest où, à la différence de l'Afrique de l'Est, les importations tendent à s'accroître malgré l'augmentation significative de la production agricole au cours des dernières décennies. Par ailleurs, les besoins alimentaires de l'Afrique seront amenés à augmenter au cours des prochaines années et décennies du fait de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires.

Dans ce contexte, l'Afrique a fondamentalement intérêt à produire elle-même l'essentiel des biens alimentaires consommés par sa population. Sa capacité à le faire dépendra en grande partie de sa

capacité à développer les échanges commerciaux régionaux de produits agricoles. Or, ces échanges sont aujourd'hui très réduits et minoritaires par rapport aux importations en provenance du reste du monde. Divers processus d'intégration régionale sont en cours dans la région (notamment la Cedeao en Afrique de l'Ouest et la CAE en Afrique de l'Est) qui visent précisément à faciliter le développement des échanges intrarégionaux. Ceux-ci sont par ailleurs facilités par l'existence de réseaux commerciaux bien structurés (souvent sur une base ethnique en Afrique de l'Ouest), où coexistent commerçants opérant à une grande échelle et petits commerçants (souvent des femmes) travaillant fréquemment de façon informelle. Les circuits commerciaux font généralement intervenir de nombreux acteurs. L'existence d'intermédiaires apparaît souvent nécessaire pour garantir un climat de confiance entre opérateurs. La présence des intermédiaires se nourrit aussi des défauts d'information sur les marchés de la part des acteurs.

Les circuits de commercialisation de produits agricoles vont principalement des bassins de production et des ports de débarquement vers les grands centres urbains. La très grande majorité de la production agricole est consommée dans le pays même où a lieu la production, que ce soit localement ou grâce à un transfert *via* des circuits de commercia-

lisation nationaux. Seule une partie est commercialisée *via* des circuits transfrontaliers (ce que nous nommons à proprement parler commerce agricole intrarégional).

Les principaux produits régionaux ainsi échangés sont le maïs et le riz, le bétail sur pied et parfois les fruits et légumes ; ainsi que le mil, les dérivés du manioc et l'huile de palme en Afrique de l'Ouest et le sucre et les produits laitiers en Afrique de l'Est.

Les facteurs limitant le commerce intrarégional dépendent étroitement des pays, des produits et des filières. Il est donc difficile de généraliser certaines analyses. Malgré cela, il est possible de mettre en avant quelques caractéristiques et limitations générales ou concernant un nombre significatif de produits, filières et sous-régions. Certaines de ces limitations ne concernent pas spécifiquement le commerce entre pays de la région et affectent aussi le commerce interne à chaque pays, d'autres sont spécifiques au commerce entre pays (barrières non tarifaires notamment).

En premier lieu, la **faiblesse de la production agricole** elle-même constitue un frein majeur au développement des échanges intrarégionaux. Les régions sont parfois déficitaires nettes pour des produits alimentaires de base, comme c'est le cas pour le riz en Afrique de l'Ouest et de l'Est, où respectivement 35-50 % et 15-25 % de la consommation de riz est couverte par des importations hors région : des niveaux de production plus élevés permettraient d'accroître les flux commerciaux intrarégionaux et de diminuer la dépendance alimentaire de l'Afrique. Plusieurs déficiences des filières de commercialisation et les freins spécifiques au commerce entre pays se traduisent par des prix aux producteurs peu rémunérateurs et volatiles, influant donc négativement sur l'intérêt des producteurs à produire pour le marché et sur leurs capacités à investir pour accroître la production.

Les limitations liées à la **structuration au fonctionnement des filières** apparaissent comme un deuxième frein majeur au développement du commerce intrarégional. L'organisation et le fonctionnement des filières constituent indirectement une limitation au développement du commerce intrarégional. Les coûts de transformation sont élevés, une partie importante de la valeur ajoutée est captée par de multiples intermédiaires et les rapports de force sont souvent très déséquilibrés au détriment des producteurs. Ceci se répercute également sur les prix payés par les consommateurs et la compétitivité-prix des produits régionaux par rapport

aux importations. Cette compétitivité avec les produits importés se joue également sur le plan de la qualité. Les difficultés d'accès au crédit et l'insuffisance de savoir-faire techniques et économiques adéquats limitent le développement des filières.

Les **insuffisances d'infrastructures de transport, stockage et conservation** constituent ainsi un frein important au développement du commerce intrarégional. De nombreuses zones de production sont relativement isolées, du moins une partie de l'année, des axes de transport, ou alors le transport pour en sortir y est coûteux et long, affectant la qualité des produits et la compétitivité-prix des produits.

Un quatrième frein mis en évidence en l'Afrique de l'Ouest est la **faible protection du marché régional**. À terme, cela génère des habitudes alimentaires basées en partie sur la consommation de produits importés (par exemple la farine de blé ou le lait en poudre, etc. en Afrique de l'Ouest).

À ces difficultés s'ajoute le fait que, sur le terrain, l'intégration régionale n'est encore que partiellement réalisée, malgré les efforts parfois entrepris par les autorités régionales et nationales pour lever les obstacles aux échanges dans le cadre des processus d'intégration régionale. Ainsi, il subsiste parfois des **limitations quantitatives au commerce** (interdictions d'exportations) et quelques barrières tarifaires. Mais, ce sont surtout les **barrières non tarifaires** de divers ordres (lourdeur et complexité des procédures, défaut d'harmonisation des procédures et documents, non-reconnaissance des certificats et normes nationales, procédures migratoires, contrôles routiers excessifs, corruption) qui tendent à accroître les coûts et les risques pour les acteurs commerciaux. Les États ont parfois tendance à prioriser l'approvisionnement alimentaire immédiat de leur pays ou encore des intérêts nationaux ou privés contradictoires avec le processus d'intégration régionale. Cette politique est particulièrement visible en cas de hausse des prix des produits alimentaires de base, lorsque les États n'hésitent pas à prendre des mesures anti-communautaires, mais se traduit aussi dans les difficultés à mettre en œuvre des politiques agricoles coordonnées au niveau régional.

En règle générale, l'insuffisante association des divers acteurs de la société civile (organisations paysannes, organisations de la société civile, secteur privé) aux choix politiques tend à déséquilibrer le rapport de force au profit de quelques acteurs économiques dominants.

L'insécurité régnant dans plusieurs zones, y compris du fait de conflits politico-militaires, tend également à freiner le commerce entre certains pays.

En conclusion, les auteurs de l'étude recommandent de :

- consolider les **politiques publiques et les initiatives** permettant la valorisation du potentiel de développement de la production agricole, la conservation et transformation des produits et leur acheminement vers les lieux de consommation, la coopération internationale ayant un rôle à jouer en ce sens. La réflexion au niveau régional et l'analyse des complémentarités possibles entre pays doivent être analysées et discutées au cas par cas, afin de privilégier le commerce entre pays ou bien au contraire l'approvisionnement local ou national ;
- **combiner de façon cohérente** des politiques de : (i) soutien au développement de la production agricole ; (ii) renforcement des filières et de soutien aux activités de transformation de la production ; (iii) construction et amélio-

ration des infrastructures de communication, stockage et mise en marché ; et (iv) protection des marchés régionaux, les négociations commerciales ne devant pas perturber les processus d'intégration régionale ;

- traiter les autres **limitations au commerce intra-régional** en supprimant les barrières tarifaires et non tarifaires, et les mesures d'interdiction des exportations, tout en veillant à les substituer par des mesures de gestion de la sécurité alimentaire (mise en place d'un mécanisme de solidarité régionale, stockage, information sur les marchés, etc.).

D'une façon générale, la question de **l'articulation entre les domaines de souveraineté nationale et souveraineté régionale** est posée et les différentes **initiatives et politiques régionales** mises en œuvre en Afrique de l'Est ou en Afrique de l'Ouest au niveau de l'Ecowap méritent d'être davantage encouragées. Il apparaît primordial de renforcer et appuyer la **participation des organisations professionnelles et de la société civile dans ces processus**. ●

.....
SOMMAIRE
.....

Résumé	1	Principaux obstacles et limitations au commerce intrarégional	17
INTRODUCTION	7	Barrières tarifaires.....	17
Pourquoi une étude sur le commerce agricole intra-africain ?	7	Barrières non tarifaires.....	17
Les objectifs de l'étude	8	Accès et coût d'accès aux marchés.....	20
Méthodologie.....	8	Limitations au niveau de la production agricole.....	22
Limites rencontrées.....	9	Limitations liées à la structuration et au fonctionnement des filières	23
Plan du rapport.....	9	Insuffisance de compétitivité des produits par rapport aux produits importés et défauts de protection et de régulation des marchés...25	
RAPPORT DE SYNTHÈSE	11	Freins liés aux modes de consommation26	
Le contexte général	11	Facteurs de nature politique.....	27
Le défi de la sécurité alimentaire en Afrique.....	11	Conclusions et recommandations	17
Des processus d'intégration régionale en cours.....	11	Conclusions	29
Des circuits commerciaux structurés.....	13	Recommandations.....	31
Le commerce agricole intra-africain en Afrique de l'Ouest et de l'Est	13	Bibliographie	35

Introduction

POURQUOI UNE ÉTUDE SUR LE COMMERCE AGRICOLE INTRA-AFRICAIN ?

Le commerce intra-africain reste faible en moyenne sur le continent, on l'estime à 10 % des échanges commerciaux du continent (tous produits confondus), tout en reconnaissant qu'une partie de sa réalité échappe aux statistiques officielles. Pascal Lamy (OMC) estime que la prise en compte du commerce « informel » multiplie par deux le pourcentage¹. On est toutefois loin des 60 % européens, des 40 % de l'Amérique du Nord et des 30 % de l'ASEAN. Les situations sont néanmoins contrastées entre les différentes sous-régions. Suivant les statistiques officielles, le commerce intrarégional en Afrique de l'Est est plus important que celui de l'Afrique de l'Ouest, avec environ 16 % d'échanges intrarégionaux contre environ 11 %. Cela s'explique notamment par de meilleures infrastructures, davantage de corridors fonctionnant efficacement, de plus grands volumes de trafic, etc.

La production agricole destinée à la satisfaction des besoins alimentaires de la population a fortement augmenté au cours des dernières décennies. La plus grande part de l'alimentation est assurée par la production locale ou régionale, y compris dans les villes où elle couvrirait environ 4/5^e des besoins. Mais, le continent reste déficitaire et les importations de produits agricoles et alimentaires sont également en progression. Au cours des années et décennies à venir, l'Afrique devra assurer une meilleure alimentation de sa population. La crois-

1. Discours prononcé à Addis-Abeba le 29 janvier 2012 au Sommet de l'Union africaine.

sance démographique et le changement des habitudes alimentaires se traduiront également par un accroissement de la demande de produits agricoles et alimentaires.

Compte tenu des complémentarités possibles entre pays, le développement du commerce agricole intra-africain constituera un élément décisif pour renforcer les capacités du continent à assurer sa sécurité alimentaire sur la base de la production agricole africaine. Or, malgré les différents processus d'intégration régionale actuellement en cours, les obstacles demeurent nombreux au développement du commerce de produits agricoles entre pays. Si la construction institutionnelle des processus d'intégration régionale est souvent bien avancée, celui-ci tarde souvent à s'opérationnaliser sur le terrain.

Ces dernières années, de nombreux travaux ont été consacrés aux processus d'intégration régionale en Afrique, ainsi qu'aux limitations au commerce régional intra-africain. Certains travaux se focalisent sur la construction de l'architecture institutionnelle et réglementaire de l'intégration régionale et n'ont pas toujours pour objet spécifique la question du décalage entre cette architecture et la réalité du terrain. D'autres essaient d'approcher les dynamiques actuelles de l'intégration régionale sous l'angle du renforcement des filières et des logiques d'intérêt des acteurs en présence.

Notre hypothèse est que parmi les freins au développement du commerce intra-africain, doivent également être pris en considération des facteurs comme les divergences d'intérêts entre nations, les relations et rapports de force entre acteurs, le contrôle des circuits par des acteurs dominants, la préférence accordée aux circuits d'import-export internationaux, etc. Cette analyse des freins au commerce intra-africain est parfois peu mise en

avant par les différentes parties prenantes du débat dans les travaux sur l'intégration régionale. D'où l'intérêt de mobiliser la documentation existante à l'aide d'une grille spécifique, et de la compléter par quelques études de terrain, pour construire un argumentaire fondé sur une analyse plus complète des freins au commerce intra-africain et des politiques publiques qui permettraient de les dépasser.

Il importe de mieux connaître la réalité de ce commerce agricole intra-africain, de comprendre ces freins et d'analyser dans quelle mesure les politiques publiques, en particulier les politiques d'intégration régionale, et les actions de coopération internationale, ont pu ou non dépasser ces freins. Il s'agit en fin de compte de pouvoir nous adresser aux différentes parties prenantes et, avec les alliances nécessaires, de construire des propositions/recommandations :

- en matière de politiques publiques d'intégration régionale en Afrique ;
- en matière d'actions de coopération (notamment celles financées par l'AFD) et de politiques de coopération (notamment la coopération européenne).

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude vise à renforcer les arguments en faveur du développement du commerce agricole intra-africain sur la base d'une analyse de ses facteurs de blocage actuels. Les arguments doivent permettre de contribuer à l'identification de politiques publiques (politiques nationales, régionales et de coopération internationale) favorisant le développement des échanges intrarégionaux en Afrique. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- préciser les principaux flux commerciaux agricoles internes aux régions sélectionnés et les acteurs impliqués ;
- mettre en évidence le potentiel de développement du commerce agricole intra-africain pour quelques produits agricoles et alimentaires clés ;
- évaluer les principaux freins et atouts au développement du commerce agricole intra-africain ;
- identifier les mesures politiques prises par les États (au niveau national et régional) pour développer ce commerce ;

- identifier les pistes pour lever les contraintes identifiées, en matière de politiques publiques des États et ensembles régionaux africains, et en matière de coopération internationale.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie a consisté :

- d'une part en une revue de la littérature existante sur le commerce régional intra-africain, de nature générale, ou spécifique à l'une des deux régions de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et de l'Afrique de l'Est (East African Community, EAC). Ont été privilégiées les études relatives à des produits (quatre ou cinq par région) pouvant être considérés comme « porteurs » du fait notamment de leur place dans la consommation de la population et dans les échanges intrarégionaux ;
- d'autre part, quelques études de produits et circuits commerciaux dans l'une ou l'autre des régions retenues, sur la base d'entretiens avec des opérateurs des filières concernées et de représentants des pouvoirs publics. Dans le choix des produits, les critères suivants ont été retenus : importance du produit dans la production agricole et la consommation de la population ; accroissement de la demande prévisible et existence d'un potentiel de développement de la production dans la région.

Compte tenu des moyens et du temps disponibles, seuls quatre types de produits ont été retenus :

- bétail en Afrique de l'Ouest ;
- huile de palme en Afrique de l'Ouest ;
- riz en Afrique de l'Est ;
- lait et produits laitiers en Afrique de l'Est.

Les différentes limitations au commerce intrarégional identifiées au cours de ces deux phases de l'étude ont été classées selon une grille d'analyse commune :

1. Barrières tarifaires.

2. Barrières non tarifaires :

- restrictions quantitatives au commerce ;
- barrières techniques : procédures douanières, défauts d'harmonisation des procédures et documents, défauts de reconnaissance des certi-

Introduction

ficats et normes nationales, procédures migratoires, contrôles routiers ;

- corruption.

3. Accès et coût d'accès aux marchés :

- absence ou mauvais état des infrastructures de transport ;
- coût du transport ;
- coût de l'énergie ;
- coût des télécommunications ;
- accès au crédit ;
- problèmes liés aux taux de change.

4. Limitations au niveau de la production agricole.

5. Limitations liées à la structuration et au fonctionnement des filières :

- rapports de force déséquilibrés entre acteurs et défauts d'information commerciale ;
- manque et mauvaise qualité des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation ;
- manques de connaissances et savoir-faire.

6. Insuffisance de compétitivité des produits par rapport aux produits importés et défauts de protection et de régulation des marchés.

7. Freins liés aux modes de consommation.

8. Facteurs de nature politique :

- instabilité politique et conflits ;
- stratégie des États ;
- rapports de force entre acteurs au niveau politique.

LIMITES RENCONTRÉES

Compte tenu du temps disponible, il n'a pas été possible d'exploiter pleinement la totalité de la littérature disponible sur le sujet. Pour ce qui est de la littérature spécifique à tel ou tel ensemble régional, il a également été nécessaire de se limiter à deux régions. La question des échanges commerciaux entre grandes régions africaines n'a pas été abordée. Au sein de chacune des régions, seuls deux produits ont été sélectionnés pour des

études de cas plus approfondies, avec un focus sur un pays particulier ou sur les principaux axes commerciaux. Le temps consacré aux études de cas n'a pas non plus permis de couvrir l'ensemble des acteurs impliqués.

L'étude a confirmé l'existence de situations très contrastées selon la région, le pays, le type de produit et de filière. Si certaines caractéristiques et limitations du commerce agricole intrarégional sont communes, d'autres sont par contre spécifiques à telle ou telle situation. Aussi, compte tenu des limitations de l'étude mentionnées ci-dessus, il convient d'être prudent et d'éviter de généraliser les conclusions que l'on peut tirer d'une situation particulière.

La pleine atteinte de l'objectif d'appréhender finement les stratégies d'acteurs aurait demandé des moyens très supérieurs à ceux disponibles, compte tenu notamment des temps requis pour les enquêtes de terrain. Il est par ailleurs très difficile de trouver des sources d'information et d'analyse fiables qui permettent de caractériser précisément les échanges interrégionaux, tant les formes sont multiples et une partie (souvent très importante, voire majoritaire) n'est pas déclarée.

PLAN DU RAPPORT

Le rapport comporte trois parties :

- une partie présentant la synthèse des deux études relatives à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique de l'Est, où l'on s'attache à présenter les principales caractéristiques du commerce agricole interne à chacune de ces régions et les principaux freins et limites du commerce intrarégional. Nous nous attacherons à souligner les principaux traits communs aux deux régions, mais aussi les principales différences. Cette synthèse se conclut par un certain nombre de propositions et recommandations en matière de politiques publiques et de coopération internationale ;
- deux parties présentant chacune des études régionales : Afrique de l'Ouest (en français) et Afrique de l'Est (en anglais). ●

Rapport de synthèse

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Le défi de la sécurité alimentaire en Afrique

La faim et la malnutrition touchent de façon structurelle ou conjoncturelle une partie importante de la population africaine. Selon la FAO, le taux de sous-alimentation s'élève pour la période 2010-12 à 37 % en Afrique de l'Est (soit 52 millions de personnes) et 12 % en Afrique de l'Ouest (32 millions)².

La forte croissance de la production agricole dans ces deux régions au cours des dernières décennies a en grande partie permis de faire face à la croissance démographique. Mais elle n'a pas été suffisante pour réduire l'insécurité alimentaire (qui s'est même accrue en termes absolus), alors que, dans le même temps la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires en provenance du reste du monde augmentait (Afrique de l'Ouest) ou se maintenait (Afrique de l'Est).

Dans l'une et dans l'autre région, la consommation de la population repose principalement sur la production locale ou régionale. Cependant, la dépendance alimentaire vis-à-vis du reste du monde tend à être plus importante en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est. Alors que dans la première région, les pays membres de l'UEMOA et la plupart de ceux de la Cedeao (Nigeria exclu) ont très peu protégé leurs marchés agricoles, les pays de l'Afrique de l'Est, ont mis en place des protections beaucoup plus significatives. À titre d'exemple, l'Afrique de l'Ouest importe 36 % de sa consommation de riz, contre 18 % pour la CAE³.

2. <http://www.fao.org/hunger/hunger-home/en/>

3. Nations Unies, 2011.

Au cours des années et décennies à venir, l'Afrique devra assurer une meilleure alimentation de sa population. La croissance démographique et le changement des habitudes alimentaires se traduiront également par un accroissement de la demande de produits agricoles et alimentaires. La capacité des pays et des ensembles régionaux à accroître la production de façon à satisfaire ces besoins et à garantir la sécurité alimentaire des populations apparaît ainsi comme un défi majeur des prochaines années.

Des processus d'intégration régionale en cours

Le commerce et l'intégration peuvent constituer un levier pour le développement des espaces régionaux, tant du point de vue de la croissance économique que de l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans des espaces souvent fragmentés, les États ont d'autant plus de chance de se développer en construisant des relations solides avec leurs voisins qu'en se lançant seuls dans la mondialisation ou en restant isolés et réduits à leur propre marché intérieur, forcément limité. Un des effets attendus de l'unification des marchés est donc le développement des échanges intra-régionaux de marchandises, permettant de mettre à profit les complémentarités potentielles entre pays. C'est particulièrement le cas des produits agricoles et alimentaires en Afrique.

En effet, la répartition géographique de la population (et donc des besoins alimentaires) ne se superpose pas à celle de la production agricole. Du point de vue de la production, il existe des complémentarités structurelles entre régions du fait de l'hétérogénéité des conditions de production. De plus, l'agriculture est caractérisée par des fluctuations de la production d'une année sur l'autre et les déficits conjoncturels dans une région peuvent ain-

si être compensés par des excédents d'autres régions. Le bénéfice de l'unification des marchés peut être renforcé lorsque la région dans son ensemble met en place des mécanismes de protection communs (au travers d'un Tarif extérieur commun, TEC). La libéralisation interne à la région peut alors en effet permettre de substituer des importations extrarégionales par des produits issus de la région.

Fort de ce constat, de nombreux espaces économiques d'intégration régionale se sont créés et renforcés ces dernières années en Afrique. Huit d'entre eux ont été reconnus par l'Union africaine⁴. La question de l'intégration régionale est à l'agenda continental comme en témoignent les récentes sessions de l'Union africaine (UA), organisées en janvier 2012, qui ont consacré des travaux au renforcement du commerce intra-africain, ou encore le séminaire sur la libre circulation des produits agricoles organisé par la Cedeao en janvier 2013. Cette question a aussi été largement documentée par plusieurs institutions comme la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ou la Banque africaine de développement (BAD), qui organisent régulièrement des rencontres et appuient différentes organisations (centres de recherche, universités, *think tanks*) dans la production d'analyses des freins à ce commerce et des moyens de les lever. Malgré cela, les progrès enregistrés sur le terrain demeurent encore faibles.

Concernant les processus d'intégration régionale en Afrique, ils tendent à se superposer. Ainsi, l'Afrique de l'Ouest compte actuellement trois processus d'intégration régionale qui se superposent sur 5,1 millions km² pour quelques 300 millions d'habitants et 15 États. La plus ancienne est l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont les origines remontent aux arrangements monétaires des années 1950. Elle s'appuie sur le passé historique de ses huit membres, dont sept sont d'anciennes colonies françaises. Elle a entrepris d'importantes réformes qui ont consolidé son principal acquis : une monnaie commune, le franc CFA et une union douanière fonctionnelle depuis 2000. L'UEMOA dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- une zone de libre-échange mise en place en 1996 pour les produits du cru et de l'artisanat traditionnel ;

4. La Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), la Communauté de développement de l'Afrique du Sud-Est (SADC), la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), le Marché commun de l'Afrique du Sud-Est (Comesa), la Communauté économique des États sahélo-sahariens (Censad) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (Ilgad).

- une union douanière mise en œuvre en 2000, basée sur un Tarif extérieur commun (TEC) ;
- des règles d'origine communes, des règles communes de concurrence, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protection communes.

La Mano River Union, née en 1974 et qui regroupe la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia sera rejointe plus tard par la Côte d'Ivoire. Longtemps plombée par les guerres civiles du Liberia et de la Sierra Leone, elle essaie depuis peu de promouvoir un développement économique et social à partir de programmes régionaux visant à mettre en valeur les potentialités du fleuve Mano.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), créée en 1975, est le processus d'intégration le plus englobant. Elle vise, à terme, à créer un marché commun. Ainsi entre 1993 et 2003, elle a mis en place une zone de libre-échange. Depuis 2006, elle a engagé la négociation de son union douanière, prélude à la création d'un marché unique régional intégrant les deux autres sous-espaces économiques régionaux : le marché de l'UEMOA et celui de la Mano River Union. Les négociations en vue de la création du marché régional, ont été accélérées par l'ouverture de celles de l'APE entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest, par la mise en place des réformes de politiques sectorielles. Au terme des négociations prévues pour fin 2012, l'union douanière de la Cedeao comprendra un Tarif extérieur commun.

En Afrique de l'Est, la CAE⁵, initialement fondée en 1967, a été inactive entre 1977 et 1999, puis réactivée à cette date avec trois pays membres : le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Le Rwanda et le Burundi ont rejoint la CAE en 2007. La communauté rassemble aujourd'hui 140 millions d'habitants sur 1,85 millions km². Après une période de transition de cinq ans, une union douanière a été pleinement mise en œuvre en janvier 2010. De même, un marché commun est entré en application en juillet 2010, prévoyant la libre circulation des marchandises, de la force de travail, des services et du capital.

D'autres dispositions prévoient un cadre institutionnel visant à rendre le marché commun opérationnel, à harmoniser les politiques et législations nationales, des mesures de sauvegarde, etc.

5. East African Community (EAC), <http://www.eac.int>

L'Afrique de l'Est est également caractérisée par une superposition des processus d'intégration régionale :

- le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda sont aussi membres de l'ensemble Comesa (Marché commun de l'Afrique de l'Est et du Sud), mais sans être membres de l'union douanière Comesa, du fait de l'impossibilité d'être simultanément membres de deux unions douanières ;
- la Tanzanie est membre de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) et de son union douanière. L'ensemble des droits de douane entre les pays membres doivent être abolis en 2012.

En vue de coordonner et d'harmoniser les processus d'intégration régionale, les pays membres de la CAE, de la Comesa et la SADC ont engagé des discussions et ont convenu de mettre en place une seule zone de libre-échange.

Des circuits commerciaux structurés

Au-delà des engagements internationaux pris par les États et de l'avancée de l'intégration régionale dans les différents sous-espaces, les échanges commerciaux sont structurés depuis bien longtemps par des acteurs mettant en œuvre leurs propres stratégies. Au-delà des frontières nationales, le commerce régional a de tout temps structuré les relations entre les peuples et continue aujourd'hui encore d'être un facteur structurant. Même si la période coloniale a, dans de nombreux pays, conduit à une certaine extraversion de l'économie et un changement des habitudes de consommation, dont les séquelles se font encore sentir, ce sont avant tout les produits locaux qui restent au cœur de la consommation et des échanges.

LE COMMERCE AGRICOLE INTRA-AFRICAIN EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DE L'EST

Tant en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est, les circuits de commercialisation de produits agricoles vont principalement des bassins de production et des ports de débarquement vers les grands centres urbains. La très grande majorité de la production agricole est consommée dans le pays même

où a lieu la production, que ce soit localement ou grâce à un transfert *via* des circuits de commercialisation nationaux ou locaux. Seule une partie est commercialisée *via* des circuits transfrontaliers (ce que nous nommons à proprement parler commerce agricole intrarégional), ces circuits étant également utilisés pour la commercialisation de produits originaires de l'extérieur de la région, au moyen de circuits de réexportation.

Les principaux produits agricoles d'origine régionale échangés dans les deux régions étudiées sont :

- les céréales (maïs et riz dans les deux régions, également mil/sorgho en Afrique de l'Ouest) ;
- les produits issus de la transformation du manioc (Afrique de l'Ouest) ;
- le bétail sur pied (deux régions) ;
- les produits halieutiques (Afrique de l'Ouest) ;
- le sucre (Afrique de l'Est) ;
- l'huile de palme (Afrique de l'Ouest) ;
- les produits laitiers (Afrique de l'Est) ;
- les fruits et légumes (deux régions).

La structuration des circuits commerciaux dépend fortement du produit et de la région concernée. Tant en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est, un point commun est cependant la longueur des filières qui font généralement intervenir de multiples acteurs, depuis la production jusqu'à la distribution au consommateur, en passant par des commerçants locaux, des commerçants ayant davantage de moyens et opérant à plus grande échelle (nationale ou transfrontalière) et des commerçants de gros faisant l'intermédiaire avec les distributeurs. À cela peuvent s'ajouter des opérateurs se chargeant du stockage ou de la transformation, des transporteurs auxquels font souvent appel les commerçants et de multiples intermédiaires, courtiers et « facilitateurs », connaissant personnellement les opérateurs impliqués et jouant ainsi un rôle de garantie vis-à-vis des uns et des autres.

Dans un contexte où les échanges commerciaux donnent rarement lieu à des contrats écrits, l'existence d'intermédiaires de ce type apparaît souvent nécessaire pour garantir un climat de confiance. La présence des intermédiaires se nourrit aussi des défauts d'information sur les marchés de la part des acteurs.

Dans d'autres cas, notamment en Afrique de l'Ouest, le commerce est fortement structuré sur une base ethnique et à partir de réseaux familiaux

et autres, apportant ainsi une sécurité aux acteurs impliqués.

Dans les deux régions, à côté de commerçants opérant à une plus large échelle et avec davantage de moyens, le commerce transfrontalier est souvent également le fait de petits commerçants, qui sont souvent des femmes, qui peuvent se dé-

placer au moyen de transports en commun (bus, train), voire même à pied.

Une bonne partie du commerce intrarégional est considéré comme informel, c'est-à-dire non déclaré. Ceci pose d'ailleurs de sérieux problèmes pour estimer sérieusement les flux commerciaux réels entre pays.

LE COMMERCE DE PRODUITS AGRICOLES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Les échanges de produits agricoles en Afrique de l'Ouest concernent essentiellement les racines et tubercules, les céréales sèches (maïs, mil, sorgho), le riz, les produits halieutiques, le bétail sur pied, les huiles végétales et les produits maraîchers (oignons, pommes de terre). Ces échanges résultent de complémentarités agro-écologiques, entre zones forestières et zones de savane, mais aussi de différentiels liés aux politiques agricoles et commerciales définies au sein des pays.

Ce commerce est polarisé par la zone Est et le Nigeria, qui représente à lui seul la moitié de la population ouest-africaine et compte pour 60 % dans les transactions régionales sur les céréales. C'est également dans ce pôle Centre-Est que sont concentrés l'essentiel des marchés de consommation, situés dans les capitales des zones côtières (Lagos, Cotonou, Lomé, Accra, Abidjan), mais aussi dans les villes secondaires à l'intérieur des terres (Kumassi, Kano).

Le Niger occupe aussi une place spécifique dans les échanges régionaux. Il est en effet confronté à des crises alimentaires structurelles et à une insuffisance notoire de sa production alimentaire pour répondre aux besoins de sa population (40 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition et d'une insuffisance pondérale modérée ou grave). Il accueille la majorité des échanges régionaux de céréales (mil, sorgho, maïs) pour combler ce déficit.

Les flux de produits agricoles sont en général orientés d'un pays à l'autre, mais peuvent certaines années s'inverser (notamment au niveau de la frontière entre le Niger et le Nigeria).

Pour ce qui concerne le mil et le sorgho, les échanges portent essentiellement sur la zone septentrionale sahélienne, impliquant le Nord du Nigeria, le Burkina Faso et le Mali. Le Niger et la Mauritanie constituent les principaux pays destinataires. La région satisfait globalement à

ses besoins, et il n'y a que très peu d'importations extrarégionales de ces produits.

L'essentiel des flux de maïs sont orientés également vers le Niger, à partir du Ghana, du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Nigeria (accessoirement du Burkina Faso et du Mali). Ces flux sont considérables et portent chaque année sur 200 à 300 000 tonnes pour ce qui concerne les exportations du Nigeria vers le Niger. Les importations extrarégionales sont relativement modestes et concernent principalement le Sénégal (importations destinées à la provenderie).

La région est en revanche largement déficitaire en riz, elle ne couvre que 50 à 60 % de ses besoins. L'Afrique de l'Ouest importe donc chaque année des volumes considérables (7 millions de tonnes en 2010) qui représentent un tiers des transactions mondiales de riz. Les principaux pays importateurs sont le Nigeria (1,8 à 2 millions de tonnes par an), le Sénégal (entre 0,8 et 1 million par an), la Côte d'Ivoire (0,6 million de tonnes) et le Bénin (0,5 million de tonnes). Du fait de la faiblesse de la production régionale, les échanges transfrontaliers sont très faibles, si ce n'est pour le commerce de réexportation du riz des pays côtiers vers les pays de l'hinterland (enclavement) et aussi du Bénin vers le Nigeria (du fait du différentiel de niveau de protection du marché du riz entre ces deux pays).

Le commerce des produits animaux concerne essentiellement le bétail sur pieds et part des pays du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger) pour alimenter les centres de consommation des zones côtières. Bien que la viande rouge reste la principale viande consommée, on observe une forte poussée des importations de volailles et de poissons dans certains pays comme le Bénin, où ces produits (meilleur marché) supplantent désormais l'offre des produits locaux.

L'oignon occupe également un rôle important dans les échanges de produits agricoles. Ceux-ci par-

tent du Niger, principal pôle de production régionale, vers les pays voisins. L'offre est cependant insuffisante et les importations extrarégionales continuent d'augmenter. Elles atteignent plus de 350 000 tonnes en 2011 et concernent le Sénégal, le Ghana et la Côte d'Ivoire principalement.

Le marché de l'huile de palme est quant à lui dominé par le Nigeria (1 350 000 tonnes produites en 2010) et la Côte d'Ivoire (330 000 tonnes). Ces

huiles sont majoritairement consommées au niveau national, une faible partie fait l'objet de transactions, sauf pour la Côte d'Ivoire.

Les importations extrarégionales (Indonésie, Malaisie) sont importantes (plus d'un million de tonnes en 2010) et sont essentiellement orientées vers le marché nigérian, largement déficitaire bien que premier producteur régional d'huile de palme.

LE COMMERCE DE PRODUITS AGRICOLES EN AFRIQUE DE L'EST

Les principaux flux agricoles intrarégionaux concernent le maïs, le riz, les produits laitiers, le sucre et le bétail sur pied. Le Kenya, pays le plus peuplé de la région, dont une partie du territoire est soumise à des sécheresses chroniques et qui s'est fortement urbanisé au cours des dernières années, tend à être le centre de gravité du commerce agricole régional, avec des prix élevés (accrus par la surévaluation de la monnaie), avec principalement des importations en provenance de Tanzanie et de l'Ouganda. Dans le même temps, le commerce reflète les inégalités de développement économique entre les autres pays et le Kenya, pays le plus industrialisé, qui exporte des produits transformés, notamment vers la Tanzanie. Les flux commerciaux entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda peuvent également alterner d'une saison à l'autre, en fonction des excédents et déficits conjoncturels.

L'Ouest de la région est également le lieu de nombreux échanges transfrontaliers, avec notamment l'exportation de surplus agricoles de l'Ouganda vers les pays voisins de la CAE (Tanzanie, Burundi, Rwanda), mais aussi les autres pays de la région (RDC notamment). Les surplus céréaliers des régions de l'Ouest et du Sud-Ouest de la Tanzanie, relativement enclavées et éloignées des principaux marchés urbains tanzanien (Dar es Salaam) et kenyans (Nairobi) sont également exportés vers les voisins de l'Ouest (Burundi, Malawi, RDC, Zambie).

Le maïs constitue la principale source de calories alimentaires de la région, une partie étant également utilisée pour l'alimentation animale. La région produit l'essentiel de sa consommation, mais reste globalement déficitaire et importe du

maïs des États-Unis, du Mexique et de l'Afrique du Sud. Le marché kenyan (zones urbaines et régions sèches) est structurellement déficitaire (le déficit étant variable selon les conditions climatiques) et constitue le centre de gravité du marché est-africain de maïs. Il en importe de l'Ouganda et du Nord-Ouest de la Tanzanie. L'Ouganda exporte également vers le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie, alors que les surplus des régions de l'Ouest de la Tanzanie sont exportés vers le Burundi, mais aussi vers la République démocratique du Congo (RDC), le Malawi et la Zambie.

Le riz constitue un autre pilier de la sécurité alimentaire de la région, avec le maïs et le manioc (qui, lui, donne peu lieu à un commerce intrarégional). Il tend à être davantage consommé dans les villes et chez les catégories sociales moyennes et supérieures. La région importe de 15 à 25 % de sa consommation (en provenance d'Asie et des États-Unis), mais son taux d'auto-provisionnement tend à s'améliorer suite à la mise en place de politiques agricoles très incitatives. Le Kenya est le principal pays importateur de riz, en provenance de l'extérieur de la région, mais aussi en provenance de la Tanzanie. Celui-ci est le premier producteur de la région et les excédents des régions productrices de l'Ouest sont également exportés vers l'Ouganda et le Rwanda. Ce dernier pays importe également du riz ougandais. Dans le même temps, les marchés urbains de Tanzanie s'approvisionnent en partie à partir de riz importé du marché mondial.

La région produit environ 90 % du sucre qu'elle consomme, le principal pays producteur étant le Kenya, suivi de la Tanzanie et de l'Ouganda. Les tensions sont relativement fortes sur le marché

du sucre du fait de la forte demande relativement à la production. L'Ouganda est le principal pays exportateur, notamment vers le Rwanda.

La région produit la quasi-totalité du lait et des produits laitiers qu'elle consomme, les importations de lait pasteurisé en provenance d'Afrique du Sud et de lait en poudre en provenance du marché mondial restant confinées à un segment de marché très réduit. Au sein de chaque pays, la majeure partie de la production est consommée dans le pays même. Il existe cependant des flux intrarégionaux. Le Kenya, le Rwanda et

l'Ouganda ont fortement développé leur production laitière au cours des dernières années, permettant un accroissement sensible des niveaux de consommation. Une partie de la production du Kenya et de l'Ouganda est également exportée vers la Tanzanie, pays structurellement déficitaire. Des flux existent également dans les deux sens entre l'Ouganda et le Kenya.

Concernant le bétail sur pied, le Kenya est importateur net d'animaux en provenance de Tanzanie, quoiqu'il existe des flux commerciaux inversés entre ces deux pays.

Au cours des prochaines années, la majeure partie de l'accroissement de la demande alimentaire aura lieu dans des zones urbaines. En Afrique de l'Ouest, celles-ci sont parfois situées dans des pays différents de ceux qui présentent de meilleurs potentiels pour accroître la production. C'est moins vrai en Afrique de l'Est, même si la Tanzanie dispose d'un potentiel agricole important pour contribuer à alimenter les villes du Kenya. Il existe aussi des complémentarités entre bassins de production agricole, même si c'est plus vrai en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est, où il existe une certaine homogénéité des zones de production. C'est pourquoi l'objectif de garantir la sécurité alimentaire de la population en privilégiant les approvisionnements régionaux sous-entend un développement des échanges intrarégionaux de produits agricoles et alimentaires.

L'existence de complémentarités entre régions agricoles et de pôles d'urbanisation (généralement situés près des côtes) constitue un atout pour développer le commerce agricole intrarégional. Il en va de même de l'existence de réseaux commerciaux qui, comme nous l'avons signalé, sont souvent structurés depuis fort longtemps.

Cependant, si le commerce transfrontalier de produits agricoles peut contribuer à la sécurité alimentaire globale, son développement ne doit pas être considéré comme un objectif en soi. En effet :

- la majeure partie de la population souffrant d'insécurité alimentaire est constituée de paysans pour qui la priorité est l'amélioration de leur propre production ;
- le commerce en Afrique génère des coûts importants et il peut être plus judicieux de baser la sécurité alimentaire avant tout sur la produc-

tion de biens au plus près des lieux de consommation chaque fois que les conditions de production y sont globalement satisfaisantes. Le commerce peut aussi générer des effets pervers en matière de répartition de la valeur ajoutée entre acteurs ;

- il n'y a pas toujours de complémentarités nettes entre pays : par exemple, les pays de la zone sahélienne présentent globalement les mêmes conditions agro-écologiques, tout comme les bassins de production de la région des grands lacs en Afrique de l'Est.

C'est pourquoi, dans nombre de cas, la priorité devra être au développement des capacités de production et de stockage au niveau local. Il s'agit que les agriculteurs, et au-delà le reste de la population, puissent satisfaire l'essentiel de leurs besoins alimentaires tout au long de l'année à partir de la production locale, sans être obligés de commercialiser à bas prix les produits agricoles en période de récolte et de racheter des aliments à prix élevé en période de soudure.

Certains pays, comme par exemple la Tanzanie dans le cas du lait, ont un potentiel suffisant pour améliorer l'alimentation de leur population grâce à un développement de la production nationale, plutôt que par une croissance des importations. Dans ce type de situation, l'amélioration de la sécurité alimentaire n'implique pas nécessairement un accroissement des échanges entre pays.

Nous examinerons donc pour la suite les principaux freins et limitations au commerce agricole intrarégional dans les deux régions étudiées, en ayant à l'esprit que le développement de ce commerce ne constitue qu'un moyen possible pour améliorer la

sécurité alimentaire et appuyer le développement économique et social des populations de la région.

PRINCIPAUX OBSTACLES ET LIMITATIONS AU COMMERCE INTRARÉGIONAL⁶

Barrières tarifaires

Les barrières tarifaires (droits de douane ou autres prélèvements assimilés) ne constituent en règle générale pas un obstacle majeur au commerce agricole intrarégional. En effet, les processus d'intégration régionale en cours (UEMOA et Cedeao en Afrique de l'Ouest, CAE en Afrique de l'Est) se sont traduits par la suppression des droits de douane entre pays, du moins pour la Cedeao (qui n'est pas une union douanière), pour les « produits du cru » issus de la région. Cependant, des prélèvements continuent souvent à être appliqués sur des produits issus de la région⁷ :

- exemples de prélèvements à des taux variables (absence d'harmonisation) ou de double imposition de la TVA dans le pays d'accueil et le pays d'arrivée (notamment sur le bétail), en Afrique de l'Ouest;
- non-reconnaissance comme produits du cru de produits importés par certains pays de l'Afrique de l'Ouest, souvent à raison, car il existe des flux de contrefaçon (reconditionnement ou réétiquetage comme produits du cru de produits importés d'Asie). Ces produits sont alors soumis à des droits de douanes;
- prélèvements divers aux douanes (inspection des animaux au Sénégal, etc.);
- taxation des produits agricoles commercialisés de la part d'autorités locales en Afrique de l'Est (Tanzanie).

Barrières non tarifaires

Certaines mesures non tarifaires affectent le commerce intrarégional. Certaines de ces mesures ont

6. Dans cette partie, les différents obstacles ne sont pas hiérarchisés et sont présentés selon la classification préétablie.

7. Nous n'abordons pas ici la question de la circulation au sein de la région des produits importés par l'un des pays en provenance de l'extérieur de la région.

cependant leur raison d'être, leur légitimité, notamment lorsqu'il s'agit de vérifier et garantir la qualité des produits ou la santé de la population. Elles peuvent cependant souvent être allégées et rendues plus transparentes pour les opérateurs économiques. Le concept de barrières non tarifaires recoupe les mesures non tarifaires « non légitimes ». Bien entendu, le concept de « légitimité » peut lui-même dans certains cas être discuté.

Les barrières non tarifaires affectent donc souvent significativement le commerce intrarégional⁸. Il faut cependant souligner que différentes initiatives ont été prises au cours des dernières années en vue de réduire ces obstacles. En Afrique de l'Est, la CAE en assure un suivi rapproché et mène un certain nombre d'actions en coordination avec les États membres en vue de les réduire⁹. De fait, de nombreuses barrières ont été récemment levées. En Afrique de l'Ouest, l'UEMOA a aussi joué le rôle d'arbitre dans le cadre de conflits entre États membres concernant la mise en place de barrières techniques considérées comme restreignant les échanges.

> Restrictions quantitatives aux échanges

Parfois en contradiction avec la signature des accords de libre-échange, certains pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est restreignent les échanges en interdisant les exportations de produits agricoles (généralement des céréales), le plus souvent d'une façon conjoncturelle en cas de crise sur le marché. C'est ainsi que pendant la hausse des prix alimentaires de la crise de 2008, de nombreux pays ont interdit les exportations de céréales vers les pays voisins afin de tenter de juguler cette hausse des prix.

Ces barrières aux échanges sont parfois beaucoup plus structurelles, comme c'est le cas pour les aliments du bétail (dont l'exportation hors du Mali est interdite depuis quelques années).

En Afrique de l'Est, le gouvernement tanzanien interdit régulièrement pour des périodes de plusieurs mois l'exportation de maïs ou de riz vers les pays voisins, et notamment le Kenya, dans l'objectif de faire face à des flambées de prix et de prioriser l'approvisionnement de la population tanzanienne¹⁰. D'autres cas plus épisodiques de

8. Pour l'Afrique de l'Est, voir notamment : Muluvi et al., 2012; Gabagambi, 2011. Pour l'Afrique de l'Ouest : Iram, 2006; Faivre Dupaigne, 2008; MSU et Promisan, 2009).

9. Voir notamment : East African Community, 2012.

10. Voir notamment : MAFAP-SPAAA, 2012-2; Lagandré, 2010.

restrictions d'exportations ont été mentionnés dans la région.

La politique de la Tanzanie constitue l'objet de vifs débats dans le pays et dans la région. Les impacts sont en effet discutables, y compris en Tanzanie même. D'une part, les mesures de restrictions ne limitent que partiellement les exportations qui continuent sous forme de contrebande ou qui alimentent la corruption de la part des fonctionnaires chargés des douanes qui laissent passer les marchandises en échange de pots-de-vin. D'autre part, du fait du relatif enclavement des zones de production (Nord-Ouest, Ouest et Sud-Ouest du pays) par rapport aux principaux marchés de consommation nationaux (notamment Dar es Salaam), les surplus sont parfois difficilement commercialisables, entraînant une baisse des prix payés aux producteurs sans que les prix aux consommateurs ne soient significativement modérés. Enfin, et plus généralement, l'existence de restrictions aux exportations améliore le rapport de force des commerçants par rapport aux producteurs, aggravant les conditions de rémunération de ces derniers. Il convient de noter que le Président de la Tanzanie s'est récemment engagé à ne plus avoir recours aux interdictions d'exportations. En Afrique de l'Ouest, les études relatives à l'analyse de l'impact des mesures explicites ou implicites de restrictions des exportations concluent aux mêmes types d'effets négatifs.

Certains États ont parfois interdit l'exportation de produits non transformés afin d'encourager les activités de transformation sur leur propre territoire. C'est notamment le cas avec les aliments du bétail au Mali (objectif d'encourager l'engraissement des animaux sur place plutôt qu'au Sénégal) et le lait cru en Tanzanie (objectif d'encourager la pasteurisation du lait localement plutôt qu'au Kenya).

> Barrières techniques : procédures douanières, défauts d'harmonisation des procédures et documents, défauts de reconnaissance des certificats et normes nationales, procédures migratoires, contrôles routiers

Les barrières techniques aux échanges sont nombreuses et variables selon les contextes. D'une façon générale, les différents types de barrières techniques aux échanges tendent à accroître les coûts et les délais de passage des marchandises aux frontières. Les commerçants sont souvent en mesure de transférer les coûts supplémentaires qui se répercutent ainsi indirectement à la fois sur le prix payé par les consommateurs et sur le prix

payé aux producteurs. Du point de vue économique, ils se traduisent donc par la captation d'une partie de la valeur ajoutée des filières au détriment des producteurs, des consommateurs et parfois aussi des commerçants eux-mêmes. La compétitivité des produits de la région par rapport aux importations extra-régionales s'en trouve affectée, tout comme l'intérêt des producteurs pour produire pour le marché régional. Les délais requis peuvent se traduire par la perte de marchés, par une détérioration des produits lorsqu'il s'agit de produits périssables et par le renoncement de certains opérateurs économiques à réaliser du commerce transfrontalier.

Certaines barrières techniques semblent parfois répondre à un objectif implicite des gouvernements de rendre plus difficiles les importations et de décourager les opérateurs, sans avoir pour autant à recourir à des restrictions quantitatives explicites, souvent sous la pression de secteurs économiques cherchant à limiter la concurrence extérieure. Il est évidemment en général difficile de prouver de telles intentions, mais nombre d'opérateurs partagent ce sentiment.

Les barrières techniques peuvent aussi résulter de l'inefficacité et de lourdeurs bureaucratiques, ainsi que d'une certaine lenteur dans l'harmonisation ou l'unification des procédures communes décidées par les pays de la région.

Plusieurs acteurs soulignent cependant qu'il ne faut pas surévaluer l'impact des barrières non tarifaires et qu'ils réussissent à « vivre avec elles », même si elles se traduisent par un accroissement des coûts et des délais. Elles ne constitueraient ainsi pas le principal obstacle au commerce intrarégional du fait de stratégies alternatives mises en place par les acteurs (paiements illicites), même si elles demeurent souvent leur principal axe de revendication.

• Les procédures douanières

Les procédures douanières sont souvent longues et complexes. En Afrique de l'Est, il a été estimé que la remise et l'approbation des différents documents (douane, police, immigration) requièrent au moins trois heures. L'obtention préalable des différents certificats nécessaires à l'exportation et à l'importation peut requérir plusieurs semaines.

Entre la Tanzanie et le Kenya, quatre documents différents sont nécessaires pour l'exportation et quatre autres pour l'importation. Les différentes agences impliquées ne sont souvent pas véritablement coordonnées.

Les temps d'attente pour l'inspection des marchandises peuvent être très variables : moins d'une journée dans 60 % des cas, mais parfois jusqu'à plus d'une semaine¹¹.

Les délais nécessaires pour réaliser l'ensemble des démarches tendent à accroître les coûts de transaction. Ils se traduisent parfois par une détérioration de la qualité des produits périssables et des pertes pour les commerçants. Dans certain cas, ils rendent très difficiles les échanges et les complémentarités entre zones frontalières. C'est le cas du lait entre la Tanzanie et le Kenya où les industries de transformation de part et d'autre de la frontière ont beaucoup de mal à établir un commerce conjoncturel de lait, très utile en cas de surplus momentané par rapport aux capacités de transformation (achat des excédents conjoncturels de lait non transformé). En effet, les excédents conjoncturels ne peuvent pas être prévus longtemps à l'avance et la bonne conservation du produit requiert des décisions rapides.

La lourdeur et la complexité des procédures douanières peuvent se traduire par des abus vis-à-vis des opérateurs qui, d'une manière ou d'une autre, ne sont pas à jour ou sont insuffisamment informés sur les lois, les règles et les dispositions régissant les échanges.

• *Défaut d'harmonisation des procédures et documents*

Alors que les démarches à un même poste frontière sont double (d'une part l'exportation et d'autre part l'importation), il y a souvent un défaut d'harmonisation de procédures et de documents pour obtenir les autorisations d'exporter et d'importer.

En Afrique de l'Est, la CAE travaille à une harmonisation des procédures et des documents demandés et à une interconnexion électronique des systèmes douaniers, ce qui devrait contribuer à une simplification et à une réduction du temps des démarches d'import/export.

• *Défaut d'harmonisation des certificats et normes nationales*

Les différents processus d'intégration régionale prévoient l'harmonisation des normes relatives aux produits et la mutuelle reconnaissance des certificats relatifs à la qualité des produits. En Afrique de l'Est, l'harmonisation des normes est en cours et a déjà été réalisée pour bon nombre de produits¹².

11. East African Business Council (EABC) (commissioned by, in collaboration with GTZ – reported by Gabagambi, 2011).

12. East African Community, 2012.

En Afrique de l'Ouest, ce processus de normalisation fait partie du plan régional d'investissement agricole de l'Ecowap.

Cependant, en Afrique de l'Ouest, les autorités nationales tendent souvent à exiger des règles nationales additionnelles voire anticommunautaires, relatives à la qualité sanitaire des produits ou au mode de conditionnement. Cette forme d'obstacles techniques au commerce, si elle n'est pas encore très présente sur les céréales et les tubercules et racines, devient par contre fréquente sur les produits élaborés. C'est le cas notamment des huiles végétales entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire d'une part, et le Bénin et le Nigeria d'autre part. Dans ce cas, on trouve en toile de fond la suspicion de l'existence de pratiques frauduleuses de la part d'opérateurs qui importent de l'huile de palme de Malaisie, la reconditionnent et l'écoulent comme produits originaires de la région et donc bénéficiant d'une franchise de droits de douanes.

De même, en Afrique de l'Est, les fonctionnaires douaniers refusent parfois de reconnaître les certificats des agences de normalisation des autres pays et exigent donc des contrôles supplémentaires¹³. Il est probable que ces faits révèlent souvent un protectionnisme déguisé de la part de certains États.

• *Procédures migratoires*

La libre circulation des personnes est prévue par les accords d'intégration régionale. C'est le cas en Afrique de l'Ouest avec l'existence du passeport Cedeao. Cependant, en Afrique de l'Est, l'obtention d'un visa est exigée par la Tanzanie pour les habitants des autres pays de la région. Dans l'ensemble de la région, l'obtention de permis de travail dans un autre pays constitue une démarche longue et laborieuse. Ces facteurs tendent à rendre plus difficile le développement d'acteurs régionaux opérant dans différents pays¹⁴.

• *Contrôles routiers*

Les contrôles routiers sur les principaux axes commerciaux constituent une pratique commune dans les deux régions. En Afrique de l'Ouest, les agents des douanes et de la gendarmerie exigent souvent le déchargement des marchandises pour vérification.

Le nombre minima de contrôle aux 100 kilomètres se situe autour de 2 en Afrique de l'Ouest, avec des pointes à 2,4 en Côte d'Ivoire et 2,5 au Mali. Chaque contrôle implique une moyenne de 20 minutes d'at-

13. Muluvi Augustus et al., 2012 ; Jensen Michael F. et Keyser John.

14. East African Community, 2012.

tente. En Afrique de l'Est, le nombre moyen de contrôles sur 100 kilomètres s'élève à deux en Tanzanie, cinq en Ouganda et sept au Kenya¹⁵.

Ces contrôles sont parfois contraires aux règles. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, l'attestation délivrée par la Chambre de commerce du pays d'origine devrait pouvoir permettre à un camion de circuler sans problème dans l'espace Cedeao. Le nombre de points de contrôle officiels sur chaque axe a été défini, mais le nombre de contrôles réels est largement supérieur, comme le documente depuis plusieurs années l'observatoire des pratiques anormales.

> Corruption

Dans les deux régions étudiées¹⁶, la lourdeur et la complexité des procédures douanières tout comme l'existence de multiples contrôles routiers facilite la corruption qui est souvent généralisée, le versement d'un pot-de-vin permettant d'accélérer et de simplifier les procédures. Quand ce type de pratique est systématique, on peut parler de racket généralisé de la part des fonctionnaires, la corruption acquiert alors un caractère systématique.

Ainsi, en Afrique de l'Ouest, sur le corridor reliant le Burkina au Nigeria, les pratiques de versements illégitimes multiples aux divers services de contrôle (police, douanes, gendarmerie, syndicat des transporteurs et agents des municipalités traversées) se sont « normalisées » du fait que pour éviter de perdre du temps, les commerçants ont pris l'habitude de s'acquitter de « redevances » sans résistance.

Les commerçants issus de pays étrangers sont souvent davantage l'objet d'abus que les commerçants de la nationalité du pays. En Afrique de l'Ouest, les grands commerçants font parfois appel à des « commerçants transporteurs » de la nationalité du pays à traverser afin de pouvoir négocier et réduire les divers prélèvements.

> Sécurité et violences

L'insécurité est devenue un des obstacles majeurs au commerce transfrontalier de bétail en Afrique de l'Ouest. En effet, sur la plupart des corridors sévissent des coupeurs de route qui dépouillent très souvent des commerçants de leurs fortunes. Les commerçants sont de ce fait obligés parfois de louer le service des chasseurs traditionnels qui escortent les convois.

15. Ancharaz Vinaye et al., 2011.

16. Pour l'Afrique de l'Est, voir notamment : *East African Community, 2012*; *Mulvi Augustus et al., 2012*. Pour l'Afrique de l'Ouest, voir les rapports de l'Observatoire des pratiques anormales (OTPA).

La situation des femmes doit aussi être mentionnée : les femmes commerçantes sont souvent victimes de violences et d'abus dont il est rarement question, alors qu'elles constituent une réalité pour la majorité des petits commerçants, qui sont constitués majoritairement de femmes.

Accès et coût d'accès aux marchés

> Absence ou mauvais état des infrastructures de transport, coût du transport

Dans les deux régions étudiées, l'insuffisance d'infrastructures de communication apparaît comme un important facteur limitant le commerce. Certaines zones de production sont inaccessibles par la route tout au long de l'année ou pendant la saison des pluies. Lorsque ces infrastructures existent, elles sont fréquemment mal entretenues et mal connectées entre elles.

Comme dans le cas de la Tanzanie, ces insuffisances touchent parfois autant le commerce national (liens entre différentes régions d'un même pays, désenclavement de bassins de production) que le commerce entre pays qui peut bénéficier d'un relativement bon état des axes principaux de circulation¹⁷.

Quant aux infrastructures ferroviaires elles n'ont bien souvent pas reçu les investissements et l'entretien nécessaires pour en faire un moyen de transport économique et alternatif à la route. En Afrique de l'Est, il n'y a pas de liaison ferroviaire entre l'Ouganda et ses voisins, ni entre la Tanzanie et le Kenya¹⁸.

Quand l'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures n'empêchent pas totalement l'activité commerciale (notamment pour les produits périssables dont la commercialisation ne peut attendre), elle accroît les délais et les coûts (temps de transport, dégradation des camions sur les mauvaises routes). D'autant plus que le coût du combustible tend à être lui-même plus élevé dans les régions les plus éloignées et enclavées.

Ainsi, le coût de débarquement et de transport entre le port de Tema (Ghana) et Ouagadougou serait environ huit fois supérieur que les mêmes opérations sur une distance comparable entre New York et Chicago. De même, il est moins onéreux de faire parvenir un conteneur à Abidjan en provenance du Havre qu'en provenance de Dakar.

17. Eskola Elina, 2005.

18. Othieno Lawrence, 2012.

En Afrique de l'Est, le coût moyen de transport du riz est estimé à 0,40 USD/t/km de l'exploitation au marché local, à 0,27 USD/t/km du marché local au marché urbain régional et à 0,12USD/t/km de ce dernier jusqu'aux marchés de gros des grandes villes¹⁹.

L'accroissement des délais peut également affecter la qualité des produits périssables et leur compétitivité par rapport à des produits importés (cas des légumes en Afrique de l'Est)²⁰.

L'enclavement de certaines régions de production accroît par ailleurs le déséquilibre dans les rapports de force entre acteurs : les agriculteurs sont alors plus souvent dépendants d'un ou de quelques commerçants pour accéder au marché²¹.

À noter que le manque d'infrastructures de transport peut au contraire favoriser le commerce transfrontalier quand les régions de production proches des frontières se trouvent relativement isolées des principaux centres de consommation nationaux (cas des régions du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest de la Tanzanie).

Il faut signaler que de nombreux investissements ont cependant été réalisés, sont en cours de réalisation ou sont envisagés pour améliorer les infrastructures routières et ferroviaires de chacune des deux régions. La Cedeao s'est par exemple dotée d'un plan pour améliorer la connexion des lignes ferroviaires nationales. En Afrique de l'Est, les communications routières entre le Kenya et la Tanzanie ont également été améliorées²².

> Coût de l'énergie

Le prix élevé de l'énergie (combustible, électricité) tend à accroître le coût de commercialisation et de transformation des produits. L'irrégularité de la fourniture d'électricité oblige souvent les entreprises de transformation à s'équiper de générateurs électriques dont l'utilisation augmente significativement les coûts²³.

> Coût des télécommunications

Le coût des télécommunications est souvent élevé et constitue une limitation pour développer les échanges entre pays. En Afrique de l'Est, selon un

interlocuteur, il peut revenir moins cher de téléphoner en Chine que dans un autre pays de la région.

> Accès au crédit

L'accès au crédit constitue parfois une limitation importante pour permettre aux commerçants d'opérer à une plus grande échelle (et donc de réduire les coûts). Le stockage et la transformation de produits agricoles sont également souvent limités par les difficultés et le coût d'accès au crédit.

> Information sur les marchés

L'absence d'accès à l'information sur les marchés régionaux favorise la forte présence des intermédiaires qui opèrent dans l'informel et entraînent une augmentation des coûts de transaction dans l'acheminement des produits. Elle contribue aussi à maintenir des rapports de force déséquilibrés au sein des filières [voir ci-dessous].

Diverses initiatives visent à améliorer l'information des acteurs sur les marchés [voir p. 23].

> Problèmes liés aux conversions monétaires et aux taux de change

En Afrique de l'Ouest, la faible offre de services financiers pour les commerçants et les opérateurs économiques constitue également un frein et une limite à la capacité des acteurs. Les autorisations de change restent difficiles à obtenir pour les pays ne faisant pas partie de l'UEMOA et les opérateurs se plaignent du grand nombre de démarches administratives à effectuer. La situation est globalement plus favorable en Afrique de l'Est.

Globalement, les coûts des transactions financières restent élevés, même au sein d'un espace disposant d'une monnaie commune comme c'est le cas pour l'UEMOA. Et même avec une infrastructure de qualité pour les paiements électroniques, seuls 10 % de la population ouest-africaine dispose d'un compte bancaire et les espèces restent le principal instrument de paiement, avec les risques de vol que cela fait peser sur les opérateurs économiques au cours des transactions.

Néanmoins, l'émergence de banques commerciales comme Ecobank, qui disposent de filiales dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest, facilite les échanges entre pays aux monnaies différentes et offre une alternative très appréciée des commerçants au marché parallèle de règlement au comptant.

19. MAFAP-SPAAA, 2012-1.

20. Eskola Elina, 2005.

21. Eskola Elina, 2005.

22. GTZ, 2010.

23. Ancharaz Vinaye, Mbekeani Kennedy et Brixiova Zuzana, 2011.

L'existence de monnaies distinctes ne constitue pas forcément un handicap, notamment quand les cours sont relativement stables et qu'il n'y a pas de problèmes de change, comme en Afrique de l'Est. La surévaluation d'une monnaie d'un pays peut encourager les exportations des autres pays vers ce dernier (par exemple, exportations de la Guinée vers le Sénégal ou de la Tanzanie vers le Kenya).

> Services juridiques

En Afrique de l'Ouest, la majorité des commerçants se plaignent de l'inexistence de dispositifs de recours au niveau régional en cas de litige avec un commerçant d'une autre nationalité.

Plus généralement, la justice s'avère souvent inefficace et pas assez rapide pour résoudre les problèmes rencontrés par les commerçants en cas de livraison des produits et d'absence de paiement. Ces insuffisances contribuent à perpétuer un système où les relations interpersonnelles jouent un rôle majeur et qui requiert de nombreux intermédiaires qui apportent une garantie aux vendeurs et aux acheteurs à différents niveaux de la filière.

> Autres services

En Afrique de l'Ouest, le manque d'infrastructures adéquates pour faciliter l'alimentation et l'abreuvement des animaux pendant le convoyage vers les marchés de commercialisation est un obstacle majeur. Les animaux sont donc confinés dans les camions depuis le chargement jusqu'au marché terminal.

Les mauvaises conditions de pacage des animaux et le mauvais état des routes allongent les délais de route et engendrent des morts d'animaux et des pertes.

> Acheminement à pied des animaux

L'acheminement à pied des animaux en Afrique de l'Ouest est souvent entravé par le blocage des couloirs de passage par le développement de l'agriculture, ce qui constitue une cause de conflit entre les éleveurs et les agriculteurs.

C'est notamment le cas au Mali où, faute de pistes de passage du bétail sécurisées, aménagées et gérées conjointement entre les différents usagers, la circulation du bétail est de plus en plus entravée, sur des axes pourtant stratégiques pour la filière de commercialisation.

Limitations au niveau de la production agricole

L'objet de cette étude n'est pas d'analyser les divers facteurs limitant la production agricole elle-même. Cependant, il convient de souligner que, dans une large mesure, le faible développement des échanges intrarégionaux s'explique par la faiblesse de la production, laquelle est insuffisante pour satisfaire la totalité de la demande, notamment dans les centres urbains.

Certes, la faiblesse de la production s'explique en partie par le fait que les prix sont insuffisamment rémunérateurs, n'encourageant parfois pas la production destinée au marché. Surtout, ces prix peu rémunérateurs se traduisent, compte tenu des bas niveaux de productivité, par des revenus agricoles réduits, une faible capacité d'investissement des agriculteurs et donc un accroissement limité de la production. Or, comme nous l'avons mentionné, les différentes limitations au commerce influent négativement sur les prix payés aux producteurs. Indirectement, elles tendent donc à freiner la croissance de la production.

Cependant, les prix payés aux producteurs dépendent aussi des niveaux de protection des marchés régionaux par rapport aux prix mondiaux. Il y a là une différence entre la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, où les droits de douane sont relativement faibles, et l'Afrique de l'Est qui a mis en place un tarif extérieur commun très protecteur pour les principaux produits agricoles *[voir ci-dessous]*.

Une autre caractéristique des prix agricoles qui affecte significativement le revenu des agriculteurs est leur forte variabilité saisonnière et le fait que, faute de capacités locales de stockage ou/et de crédit, ils doivent souvent vendre leur production à la récolte, c'est-à-dire lorsque les prix sont bas, et à racheter des aliments en période de soudure quand les prix sont élevés. Comme nous le verrons plus bas, cette faible capacité des agriculteurs à stocker la production constitue un élément important du fonctionnement des filières. Il en va de même de la faible capacité des industries de transformation laitière à faire face aux variations saisonnières de production qui, elle aussi, se traduit par une forte fluctuation de prix d'une saison à l'autre.

La volatilité des prix agricoles (variations erratiques) contribue également à affecter les capacités d'investissements des agriculteurs et à les inciter à limiter les risques, ces deux facteurs influant négativement sur les niveaux de production.

La variabilité saisonnière des prix et leur volatilité renvoie également à la capacité des États et des ensembles régionaux à réguler les marchés agricoles.

Les fluctuations des niveaux de production (d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre) ne facilitent pas la rentabilité des investissements des industries de transformation, qui sont sous-utilisées durant une partie de l'année ou lors des années de faible production. En Tanzanie, les capacités de production des industries laitières sont ainsi sous-utilisées pendant la saison sèche du fait de la faible production laitière, accroissant, du fait de l'existence de coûts fixes, le coût unitaire de production et affectant donc la compétitivité du produit final. Dans le même temps, les industries ont parfois des difficultés à traiter la totalité de la production durant la saison humide quand la production est à son apogée.

Ainsi, les fluctuations et irrégularités des niveaux de production agricole ne facilitent pas les investissements dans les activités de transformation des produits agricoles qui sont cependant nécessaires pour commercialiser les produits à une échelle régionale.

Limitations liées à la structuration et au fonctionnement des filières

> Longueur des filières et multiplicité des acteurs

Nous avons mentionné qu'une caractéristique très fréquente des filières de commerce intrarégional est la multiplicité des intermédiaires et des intervenants. Ce sont autant d'acteurs qu'il convient de rémunérer et qui bénéficient ainsi d'une part de la valeur ajoutée, avec un impact négatif tant sur les prix payés aux producteurs que sur les prix payés par les consommateurs²⁴. L'absence de contrats formels et de cadre juridique permettant de les faire appliquer renforce le nombre et le rôle des intermédiaires qui établissent des relations personnelles à la fois avec les acheteurs et avec les vendeurs²⁵.

> Rapports de force déséquilibrés entre acteurs et défauts d'information commerciale

La réalité des filières diffère fortement d'une région ou d'un produit à l'autre et les acteurs en position

24. Voir notamment pour l'Afrique de l'Est : MAFAP-SPAAA, 2012-2.
25. Eskola Elina, 2005, « *Agricultural Marketing and Supply Chain Management in Tanzania : a Case Study* », Working Papers Series n° 16, University of Sussex.

de force (du fait d'une situation de monopole ou d'oligopole) ne sont pas toujours les mêmes. Cependant, une caractéristique assez générale est l'existence de rapports de force déséquilibrés, généralement en défaveur des agriculteurs²⁶.

C'est notamment le cas lorsque ceux-ci :

- n'ont pas d'accès direct au marché concurrentiel et ne peuvent traiter qu'avec un ou quelques opérateurs (généralement commerçants) en mesure de décider du prix ;
- commercialisent individuellement leur production ;
- n'ont pas la possibilité de la stocker ou de la conserver, du fait de son caractère périssable ou de l'absence de capacités de stockage et de conservation²⁷ ;
- n'ont pas d'informations sur les prix pratiqués sur les différents marchés.

Que ce soit en Afrique de l'Ouest ou en Afrique de l'Est, diverses initiatives ont permis aux agriculteurs de stocker et conserver leur production, de la transformer, d'être informés sur les prix pratiqués sur les différents marchés, de négocier des prix collectivement, ou encore d'accéder à des marchés physiques où s'exerce la concurrence et un contrôle objectif de la qualité (marchés de gros)²⁸. Dans les différents cas de figure, de telles initiatives viennent renforcer le pouvoir de négociation des producteurs, améliorer les prix et *in fine* permettre une distribution de la valeur ajoutée qui leur est plus favorable.

Concernant les systèmes d'information sur les marchés, plusieurs initiatives doivent être mentionnées :

- en Afrique de l'Ouest, deux réseaux complémentaires ont été mis en place : le Réseau des systèmes d'information de marché d'Afrique de l'Ouest (Resimao) et le dispositif mis en place par le projet Mistowa. Le Resimao suit les prix d'une cinquantaine de produits sur 59 marchés frontaliers ou à vocation régionale dans neuf pays et est complété par les outils mis en œuvre par le projet Mistowa, qui a fortement contribué à fluidifier le marché de l'oignon et rendre l'information accessible à un grand nombre d'utilisateurs (plus de 4,5 millions de personnes ont consulté le site au cours de l'année 2007). D'autres

26. Voir notamment pour l'Afrique de l'Est : Eskola Elina, 2005.
27. MAFAP-SPAAA, 2012-2.

28. Pour l'Afrique de l'Est, voir notamment : Lagandré Damien, 2010.
Pour l'Afrique de l'Ouest, voir : David-Benz, 2012.

SIM nationaux, plus ou moins récents, viennent compléter ces dispositifs ;

- en Afrique de l'Est, l'initiative de l'East African Grain Council (EAGC) (données sur les prix de marchés dans huit pays de la région est-africaine²⁹) et celle de l'organisation paysanne Mviwata en Tanzanie (système d'information basé sur les informations de douze marchés ruraux et urbains, avec le projet de rendre l'information accessible par SMS³⁰).

> Manque et mauvaise qualité des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation

Le manque d'infrastructures de stockage, de conservation et de transformation se traduit souvent par des pertes importantes et par une détérioration de la qualité des produits. Il existe peu de chaînes du froid pour les produits périssables et les céréales sont souvent affectées par des moisissures (cas du maïs en Afrique de l'Est³¹). La mauvaise qualité des équipements utilisés pour la transformation ou leur manque de maîtrise technique peuvent également affecter la qualité des produits : riz souvent brisé au moment du décorticage en Afrique de l'Est³², huileries en Afrique de l'Ouest, etc. Les règles d'hygiène ne sont souvent pas respectées au moment de l'abattage des animaux, qui s'opère encore beaucoup dans des structures informelles et non réglementées, sans suivi des services sanitaires.

Les principales conséquences sont la fréquente impossibilité de commercialiser les produits à une échelle régionale, voire nationale (cas des produits périssables), une moindre rémunération des agriculteurs et une perte de compétitivité-qualité par rapport aux produits importés. La santé des consommateurs peut aussi être menacée du fait de la dégradation de la qualité sanitaire des produits³³.

S'il manque parfois d'initiatives privées pour réaliser de tels investissements, il faut aussi mentionner les difficultés d'accès au crédit, notamment pour les organisations de producteurs qui ne disposent souvent pas des garanties exigées par les établissements bancaires.

29. Eastern African Grain Council, www.eagc.org and www.ratin.net

30. Lagandré Damien, 2010.

31. MAFAP-SPAAA, 2012-2.

32. MAFAP-SPAAA, 2012-1.

33. Eskola Elina, 2005.

> Manque de connaissances et savoir-faire

Les situations diffèrent fortement selon les acteurs concernés, mais une partie des commerçants opérant dans les différentes filières manquent souvent de connaissances et de savoir-faire pour accroître leurs marchés et la rentabilité de leurs activités, notamment en matière de gestion technico-économique de leur entreprise. Les difficultés s'accroissent encore lorsqu'il s'agit de réaliser un commerce à l'échelle régionale qui implique de nouvelles exigences (connaissance des réglementations des autres pays, maîtrise des différentes procédures nécessaires à l'import/export, gestion du risque accrue)³⁴.

> Difficultés d'accès au crédit

Nous avons mentionné les difficultés d'accès au crédit pour la production agricole et pour la conservation et le stockage. Ces difficultés constituent également souvent une limitation pour les commerçants, qui peuvent ainsi difficilement permettre à leurs activités de changer d'échelle tout en réduisant certains coûts³⁵.

Pourtant, le financement des activités commerciales ne pose théoriquement pas de problèmes en Afrique. En effet, le tissu bancaire des deux régions est constitué pour l'essentiel de banques commerciales. Cependant, les opérateurs économiques se heurtent souvent à deux problèmes majeurs : les taux élevés du crédit et l'épineuse question des garanties. En effet, les taux de crédits accordés par les banques sont parfois supérieurs à 10 %, taux que de nombreux opérateurs jugent élevés, notamment dans le contexte d'incertitude qui caractérise l'environnement des affaires en Afrique de l'Ouest. Ce taux prend une allure usurière lorsque les opérateurs, notamment les petits commerçants des échanges transfrontaliers doivent recourir à des institutions de microfinance.

De nombreux opérateurs sont par ailleurs incapables de justifier de garantie suffisante pour bénéficier de crédit auprès des institutions financières locales. Cette question se pose avec acuité pour les petits opérateurs transfrontaliers, qui sont de ce fait obligés de s'adresser aux IMF, qui ne donnent que des crédits très modestes, incapables de financer de grandes infrastructures support des échanges.

34. Eskola Elina, 2005.

35. Pour l'Afrique de l'Est, voir notamment : Eskola Elina, 2005.

L'accès au crédit constitue également une forte limitation pour la création, la modernisation et l'agrandissement d'infrastructures de transformation, avec, là aussi, la question centrale des garanties. Les exigences bancaires tendent parfois à pénaliser les structures possédées par des organisations de producteurs. C'est le cas en Tanzanie où les coopératives ne peuvent pas recevoir de crédit de la part du système bancaire, rendant plus difficile l'accroissement des capacités de production d'une usine de transformation de lait possédée par une coopérative.

Le manque de capital de travail constitue souvent une limitation tout au long de la filière de production et les acteurs nationaux ont souvent du mal à pouvoir concurrencer les entreprises multinationales et investisseurs extérieurs à la région qui ne rencontrent pas de tels obstacles.

Le faible accès au crédit est également à mettre en rapport avec les déficiences des acteurs en matière de connaissances et de savoir-faire. Les commerçants connaissant souvent mal les exigences qu'ils doivent remplir pour le commerce entre pays et les formalités douanières. Ceci entraîne des délais supplémentaires (avec y compris, besoin de retourner à la capitale du pays d'exportation pour obtenir un certificat sanitaire ou un certificat d'origine). Dans certains cas, comme nous l'avons mentionné, cela peut aussi nourrir la corruption.

Insuffisance de compétitivité des produits par rapport aux produits importés et défauts de protection et de régulation des marchés

Dans un contexte de concurrence entre les produits d'origine régionale avec des produits importés, le prix des premiers tend à être influencé par le prix des seconds. Les produits régionaux sont

ainsi bien souvent « compétitifs » en termes de prix avec les produits importés, mais au prix d'une très faible rémunération des producteurs. En effet, au fait que la productivité des agriculteurs est généralement faible s'ajoutent les conséquences des caractéristiques du fonctionnement des filières (multiples intervenants, coûts élevés pour le transport et la transformation). Il en résulte que le prix payé au producteur représente parfois une part du prix payé par le consommateur plus faible que ce que l'on peut trouver dans d'autres parties du monde dans des situations comparables. Ainsi, en Tanzanie, le prix du lait national pasteurisé payé par le consommateur est trois à six fois supérieur au prix payé au producteur, alors qu'en Europe ou en Afrique de l'Ouest, le prix à la consommation n'est que deux à trois fois supérieur au prix à la production.

Dans ce contexte, les politiques de protection des marchés régionaux jouent un rôle important sur la rémunération des producteurs. L'Afrique de l'Est, qui protège fortement les marchés des produits agricoles de base, se distingue ainsi très nettement de l'Afrique de l'Ouest, ou du moins des pays de l'UEMOA où les niveaux de protection sont bien inférieurs. Le marché ouest-africain, excepté celui du Nigeria, est considéré comme l'un des plus ouverts au monde. Sous l'effet des politiques d'ajustement structurel, la quasi-totalité des pays ont démantelé les instruments de régulation des marchés.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les niveaux du TEC des deux régions UEMOA et CAE.

Ainsi, en Afrique de l'Est, la faible efficacité des filières de production est, du point de vue du producteur, en partie compensée par l'existence de niveaux élevés de protection tarifaire. Il convient cependant de préciser que les États de la CAE peuvent être autorisés à importer conjonctuellement des produits alimentaires avec des droits de

TABLEAU 1: **TEC AU SEIN DES ESPACES UEMOA ET CAE**

VALEUR DU TEC	UEMOA	CAE
Mais	10 %	50 %
Riz paddy	10 %	75 %*
Lait	5 %	60 %
Blé	5 %	60 %

* Ou 200 USD/tonne métrique (le plus fort des deux montants).

douane réduits pour des raisons de sécurité alimentaire. D'autre part, de nombreux opérateurs estiment qu'une partie du riz importé l'est par contrebande, avec un conditionnement en Tanzanie sous l'étiquette « made in Tanzania ». Le même type de procédé a été mentionné en Côte d'Ivoire avec l'importation d'huile de Malaisie. Une politique de protection efficace requiert par conséquent une volonté politique et des moyens suffisants pour la rendre effective.

Notons que les produits nationaux peuvent être plus chers que les produits importés, tout en occupant une part significative du marché du fait des modes de consommation (ainsi le lait pasteurisé local est-il 50 à 100 % plus cher en Afrique de l'Ouest que l'équivalent de lait en poudre importé, tout en constituant une part de la consommation). Mais, quand la protection extérieure est faible, ces modes de consommation tendent à évoluer avec le temps au profit des produits importés, comme c'est le cas avec la farine de blé et le lait en poudre en Afrique de l'Ouest. À titre de comparaison, l'Afrique de l'Est, où le lait en poudre importé est plus de deux fois plus cher qu'en Afrique de l'Ouest (1,3 à 2 €/équivalent lait reconstitué contre 0,4/0,7 €), n'en importe que de façon marginale.

La faible compétitivité-prix des produits est liée à l'ensemble des paramètres qui accroissent les coûts de production, transport, stockage et transformation des produits. La vétusté des infrastructures de transformation contribue aussi à diminuer la compétitivité des produits. Au total, de nombreuses entreprises comme les huileries et les sucreries au Sénégal ne seraient pas compétitives sans un soutien de l'État.

La compétitivité par rapport aux produits importés se joue également au niveau de la qualité des produits (type de transformation, qualité gustative ou sanitaire, présentation, facilité de préparation). Une partie croissante des consommateurs africains (notamment dans les classes urbaines moyennes et supérieures) attache une importance grandissante à ces paramètres dans ses choix de consommation. Le commerce régional est ainsi parfois entravé par la faiblesse de la valeur ajoutée des produits régionaux : produits faiblement transformés, standardisés et insuffisamment conditionnés et ne répondant pas aux normes de plus en plus sophistiquées et aux exigences des consommateurs.

L'irrégularité qualitative et quantitative des approvisionnements facilite également le recours à des produits importés du marché mondial, notamment

de la part des consommateurs collectifs (hôtels, grands restaurants, grandes dînettes). Ainsi, au Sénégal, faute de trouver satisfaction sur le marché local, ces consommateurs se tournent vers les importations de viande congelée, dont les volumes restent cependant assez faibles au regard de la consommation nationale.

Le développement des supermarchés et hypermarchés tend à accroître les exigences en termes de qualité et de régularité des approvisionnements. Si ce mode de distribution reste globalement minoritaire au niveau des deux régions, il tend cependant à se développer et occupe une place importante dans certains centres urbains, notamment au Kenya.

Ces tendances seront probablement amenées à se renforcer, constituant ainsi un enjeu des prochaines années pour l'agriculture africaine.

L'unification ou l'harmonisation des normes de qualité au niveau régional est donc de grande importance pour faciliter le commerce intrarégional. Il importe cependant que les normes soient adaptées aux réalités des pays et ne visent pas systématiquement un alignement sur les normes très strictes des pays développés. C'est le cas avec les produits laitiers en Afrique de l'Est, ce qui est susceptible de constituer une limitation au développement du commerce intrarégional.

Plusieurs initiatives visant à améliorer la qualité des produits africains et à créer des signes de reconnaissance (« La Belle de Guinée », etc.) contribuent aussi à revaloriser les produits régionaux auprès des consommateurs.

Freins liés aux modes de consommation

Les modes de consommation peuvent constituer une limitation au développement de flux commerciaux intrarégionaux dans deux cas de figure :

- Certaines habitudes alimentaires acquises correspondent à la consommation de produits importés, les caractéristiques agroclimatiques de la région ne permettant pas leur production. Il s'agit en premier lieu du pain qui occupe une place importante dans la consommation de la population urbaine ouest-africaine.

Des initiatives peuvent être prises pour diminuer la dépendance alimentaire vis-à-vis de produits de ce type : taxation à l'importation (la consommation de pain est moins développée en Afrique

de l'Est où les importations de farine de blé sont taxées à 60 %), réglementations obligeant au mélange de la farine de blé avec des produits locaux (cas du Nigeria qui impose l'incorporation de 15 % minimum de farine de manioc panifiable, opérations pilotes d'incorporation de farine de mil et sorgho en Afrique de l'Ouest), développement et promotions de produits régionaux faciles de préparation.

- Les classes moyennes et supérieures peuvent tendre à préférer des produits importés du fait de leur qualité. Dans les grandes agglomérations urbaines, le développement de la restauration hors domicile ou la préférence pour des produits de préparation rapide ont par exemple induit des comportements de consommation extravertis orientés vers l'importation de produits du marché international (farine de blé, lait en poudre, découpes de viande de volaille, riz importé). Ces nouvelles habitudes alimentaires se font au détriment des productions régionales, même si elles contribuent au commerce intra-régional *via* les phénomènes de réexportation.

Cette question renvoie à la compétitivité-qualité des produits régionaux et aux politiques de protection du marché régional [voir ci-dessus].

Facteurs de nature politique

> Instabilité politique et conflits

Les conflits et l'instabilité politique qui règnent dans certains pays de la région constituent également une limitation aux échanges régionaux.

Le conflit en Côte d'Ivoire, l'insécurité qui règne au Nord Mali, ainsi que l'instabilité et les troubles socio-politiques qui agitent le Nord du Nigeria font ainsi peser de nombreuses contraintes sur les opérateurs : tracasseries routières, fermeture de frontières, insécurité, hausse des prix du fuel, etc.

En général, les opérateurs empruntent alors d'autres corridors et les flux se réorientent vers d'autres pays.

> Des stratégies des États qui restent orientées avant tout vers le marché national

La frilosité des États pour renforcer l'intégration régionale est aussi un facteur politique important à prendre en compte. Une intégration régionale renforcée faciliterait en effet le commerce intra-

régional, mais certains États craignent que cela n'induisse des risques à court terme pour la sécurité alimentaire d'un pays. C'est ainsi que la Tanzanie recourt fréquemment à des interdictions d'exportation de céréales vers le Kenya.

L'intégration régionale se traduit aussi par une perte de souveraineté nationale, une perte de recettes en termes de droits de douanes (qui procurent à certains États comme le Bénin ou le Niger une part très importante de leur budget, du fait des réexportations effectuées vers le Nigeria), une mise en concurrence entre elles des entreprises parapubliques nationales avec les entreprises des autres pays, etc. En conséquence, de nombreuses mesures politiques apparaissent davantage destinées à faciliter les exportations et les importations avec le reste du monde qu'à dynamiser la production et les échanges régionaux (statut des entreprises franches d'exportation, maintien à d'un TEC faible sur des produits stratégiques comme le riz en Afrique de l'Ouest, etc.).

> Une association insuffisante des diverses composantes de la société civile qui déséquilibre les rapports de force au profit de quelques acteurs dominants

Ce point est à mettre en relation avec le pouvoir politique et économique de quelques acteurs qui dominent certaines activités d'importation ou de réexportation, du fait d'une situation d'oligopole des importations dans la majorité des pays ou du trafic de réexportation des pays frontaliers (Bénin, Niger) vers le Nigeria. Ces opérateurs économiques, dont certains sont structurés en réseaux ayant de très fortes complicités avec les pouvoirs publics, n'ont en effet aucun intérêt à ce que la région s'oriente vers une harmonisation de ses politiques et un renforcement de ses protections vis-à-vis de l'extérieur.

Au niveau de la production agricole elle-même, le poids des acteurs qui investissent directement dans la production agricole dans des activités destinées à l'exportation vers le marché mondial doit également être souligné. Ces acteurs entrent en concurrence avec la production familiale dont la production est davantage orientée vers le marché local, national ou régional. Dans chacune des régions étudiées, nombre de responsables politiques et de hauts fonctionnaires sont impliqués dans ce type d'investissement.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusions

Une partie importante de la population des régions de l'Afrique et l'Ouest (Cedeao) et de l'Afrique de l'Est (CAE) dispose d'une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité. Répondre à cette situation d'insécurité alimentaire implique d'accroître l'offre alimentaire et d'améliorer ses caractéristiques nutritives, notamment en Afrique de l'Est où le taux de sous-alimentation est trois fois plus élevé qu'en Afrique de l'Ouest.

Dans le même temps, une partie minoritaire mais significative des besoins alimentaires est aujourd'hui assurée par des importations en provenance du reste du monde. C'est notamment le cas de l'Afrique de l'Ouest ou, à la différence de l'Afrique de l'Est, les importations tendent à s'accroître malgré l'augmentation significative de la production agricole au cours des dernières décennies. Par ailleurs, les besoins alimentaires de l'Afrique seront amenés à augmenter au cours des prochaines années et décennies du fait de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires.

Dans ce contexte, l'Afrique a fondamentalement intérêt à produire elle-même l'essentiel des biens alimentaires consommés par sa population. En effet :

- elle en a la capacité, compte tenu de ses potentialités naturelles ;
- la majeure partie de la population en situation d'insécurité alimentaire est constituée de paysans qui sont susceptibles de produire leur propre nourriture et qui n'ont par ailleurs pas d'autres alternatives d'emplois et de revenus ;
- pour les autres secteurs de la population, la croissance de la production agricole tend à stimuler d'autres secteurs d'activités (transformation agroalimentaire, commerce, fourniture d'intrants agricoles, etc.) et à y générer des emplois et des revenus ;
- une dépendance excessive par marchés mondiaux apparaît hautement risquée, compte tenu notamment des possibilités limitées de générer des revenus dans les autres secteurs d'activités et de la forte volatilité des prix agricoles et alimentaires mondiaux.

Compte tenu d'une part de la répartition des bassins de production agricole et de la population urbaine (concentrée majoritairement dans les régions côtières) et, d'autre part, des complémentarités possibles entre régions agricoles, la capacité de l'Afrique à assurer l'essentiel de ses besoins alimentaires dépendra en grande partie de sa capacité à développer les échanges commerciaux régionaux de produits agricoles. Or, ces échanges sont aujourd'hui très réduits et minoritaires par rapport aux importations en provenance du reste du monde.

La présente étude a permis, à partir d'une partie de la littérature existante et de quelques études de cas complémentaires, de caractériser les principaux freins et limitations au commerce agricole africain, et plus spécifiquement au sein de deux grandes régions, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).

Les facteurs limitant dépendent étroitement des pays, des produits et des filières. Y compris pour un même produit, la dynamique des échanges et les facteurs limitants varient en fonction des contextes sociopolitiques locaux, des habitudes de consommation alimentaire, des stratégies développées par les États, des relations existantes entre les opérateurs privés et entre ceux-ci et l'État. Il est donc difficile de généraliser certaines analyses.

Malgré cela, il est possible de mettre en avant quelques caractéristiques et limitations générales ou concernant un nombre significatif de produits, filières et sous-régions. Certaines de ces limitations ne concernent pas spécifiquement le commerce entre pays de la région : elles affectent aussi le commerce interne à chaque pays (faible développement des infrastructures routières, rapports de force défavorables aux producteurs, etc.). D'autres limitations sont spécifiques au commerce entre pays (notamment les mesures et pratiques de politique commerciale).

En premier lieu, **la faiblesse de la production agricole elle-même** constitue un frein majeur au développement des échanges intrarégionaux : des niveaux de production plus élevés permettraient d'accroître les flux commerciaux intrarégionaux et de diminuer la dépendance alimentaire de l'Afrique. L'analyse des freins à l'augmentation de la production agricole elle-même ne faisait pas partie des objectifs de l'étude. Il faut cependant souligner que certaines caractéristiques des filières de commercialisation (filières longues et impliquant de nombreux acteurs, pertes et coûts élevés, faible valeur ajoutée) et les limitations au commerce intrarégio-

nal se répercutent négativement sur les prix payés aux producteurs et sur leur variabilité au cours du temps (variations saisonnières, volatilité). Indirectement, ces caractéristiques et limitations influent donc négativement sur l'intérêt des producteurs à produire pour le marché et sur leurs capacités à investir pour accroître la production.

L'organisation et le fonctionnement des filières constituent ainsi indirectement une limitation au développement du commerce intrarégional. Les coûts de transformation sont élevés, une partie importante de la valeur ajoutée est captée par de multiples intermédiaires et les rapports de force sont souvent très déséquilibrés au détriment des producteurs. C'est notamment le cas lorsque les producteurs n'ont pas d'accès à un marché concurrentiel, ne disposent pas de moyens de stockage et méconnaissent la situation des marchés. Ces caractéristiques des filières agricoles africaines se répercutent non seulement sur les prix payés aux producteurs, mais aussi sur les prix payés par les consommateurs et la compétitivité-prix des produits régionaux par rapport aux importations. C'est particulièrement le cas dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest dont le marché est, à la différence de l'Afrique de l'Est, peu protégé des importations à bas prix en provenance du reste du monde.

D'autre part, la valeur ajoutée dans les filières est souvent faible, d'où un problème de compétitivité-qualité par rapport aux produits importés, d'autant plus crucial que les modes de consommation des secteurs urbains (et en premier lieu les classes moyennes et supérieures) ont évolué et continuent d'évoluer dans un sens qui favorise les importations du marché mondial.

Les limitations liées à la structuration et au fonctionnement des filières apparaissent ainsi comme un deuxième frein majeur au développement du commerce intrarégional.

Divers facteurs limitent le développement des activités de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles, notamment les difficultés d'accès au crédit et l'insuffisance de savoir-faire techniques et économiques adéquats. Ces facteurs, ainsi que bien souvent les insuffisances des infrastructures de transport, limitent également les possibilités de développer le commerce lui-même.

Concernant la question du transport, outre le mauvais état des routes, de nombreuses zones de production sont relativement isolées, du moins une partie de l'année, des axes de transport. Certains

marchés, malgré leur ampleur régionale, sont ainsi mal connectés aux principaux axes routiers.

Leur aménagement en lui-même a rarement fait l'objet d'une planification concertée, au niveau des États ou des collectivités locales. Certains marchés disposent d'aménagements qui sont vétustes, les conditions d'accueil des commerçants et commerçantes sont parfois difficiles : manque de structures d'hébergement ponctuel, de sanitaires, d'accès à l'électricité, à des services de santé, à des espaces religieux, etc.

Les insuffisances d'infrastructures de transport, stockage et conservation constituent ainsi un autre frein majeur au développement du commerce intrarégional.

Un quatrième frein important est mis en évidence notamment par la comparaison entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est (et aussi entre pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont plus ou moins protégé leurs marchés) : en Afrique de l'Ouest, **la faible protection du marché régional** de l'UEMOA par rapport aux importations à bas prix constitue un handicap pour le développement de la production et du commerce régional. À terme, cela génère des habitudes alimentaires basées en partie sur la consommation de produits importés. En comparaison, la Communauté de l'Afrique de l'Est protège fortement son marché intérieur, permettant, malgré l'ensemble des dysfonctionnements des filières et l'importance des coûts de transaction, une relative bonne rémunération des producteurs.

À ces difficultés s'ajoute le fait que, sur le terrain, l'intégration régionale n'est encore que partiellement réalisée, malgré les efforts parfois entrepris par les autorités régionales et nationales pour lever les obstacles aux échanges dans le cadre des processus d'intégration régionale. Ainsi, il subsiste parfois des **limitations quantitatives au commerce** (interdictions d'exportations) et quelques barrières tarifaires. Mais, ce sont surtout les **barrières non tarifaires** de divers ordres (lourdeur et complexité des procédures, défaut d'harmonisation des procédures et documents, non-reconnaissance des certificats et normes nationales, procédures migratoires, contrôles routiers excessifs, corruption) qui tendent à accroître les coûts et les risques pour les acteurs commerciaux.

Même si cela n'explique pas tout, les États ont parfois tendance à prioriser l'approvisionnement alimentaire immédiat de leur pays aux dépens du processus d'intégration régionale – les amenant notamment à interdire conjonctuellement l'ex-

portation de produits agricoles – ou encore des intérêts nationaux ou privés contradictoires avec le processus d'intégration. En règle générale, l'insuffisante association des divers acteurs de la société civile tend à déséquilibrer le rapport de force au profit de quelques acteurs dominants.

L'insécurité régnant dans plusieurs zones, y compris du fait de conflits politico-militaires, tend également à freiner le commerce entre certains pays.

Recommandations

Il importe de consolider **les politiques publiques et les initiatives** permettant la valorisation du potentiel de développement de la production agricole du continent, la conservation et transformation des produits et leur acheminement vers les lieux de consommation. La **coopération internationale** a un rôle à jouer en ce sens.

Soulignons que de telles politiques et initiatives peuvent favoriser une croissance du commerce entre les pays d'une même région. Mais, elles peuvent aussi permettre un renforcement de la capacité de chaque pays de faire face à ses besoins alimentaires sans avoir à recourir à des importations en provenance des autres pays de la région (cas par exemple du lait en Tanzanie). C'est notamment le cas quand il existe un potentiel de production qui peut être mis à profit à proximité des lieux de consommation, quand les coûts de transport intrarégionaux sont élevés et quand, du fait de conditions de production moins favorables, les agriculteurs d'une sous-région ou d'un pays risqueraient de ne pas pouvoir faire valoir de véritables avantages comparatifs par rapport à d'autres sous-régions/pays mieux dotés.

Les complémentarités possibles entre pays doivent être soigneusement analysées et discutées au cas par cas, afin de privilégier le commerce entre pays ou bien au contraire l'approvisionnement local ou national.

Quoiqu'il en soit, il importe avant tout de **combinaison de façon cohérente** des politiques de :

- soutien au développement de la production agricole ;
- renforcement des filières et de soutien aux activités de transformation de la production ;
- construction et d'amélioration des infrastructures ;
- protection des marchés régionaux.

Des mesures visant le **développement de la production agricole** (notamment aide à l'investissement agricole, crédit agricole, approvisionnement en intrants, dispositifs de recherche et conseil agricole adaptés) sont nécessaires. Il importe que les politiques agricoles ne visent pas uniquement un accroissement immédiat de la production agricole à n'importe quel prix. Elles doivent prendre en compte de façon globale leurs impacts économiques, sociaux et écologiques, à court et à moyen terme.

Afin de réduire l'insécurité alimentaire, de permettre l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre, de répondre aux défis de l'emploi et de préserver le potentiel écologique de la région, il importe notamment de soutenir prioritairement l'agriculture familiale dont le potentiel d'accroissement de la production et de la valeur ajoutée agricole est souvent considérable, et de la protéger contre les processus d'accaparements de terres.

Les stratégies développées par certains États d'appel aux investissements directs étrangers (IDE) et de promotion de l'agrobusiness pour la production agricole semblent difficilement compatibles avec cette orientation. Les investisseurs privés, autres que les agriculteurs familiaux eux-mêmes, doivent davantage être orientés vers des secteurs d'activité complémentaires à la production agricole elle-même, tout en étant suffisamment encadrés afin qu'ils contribuent effectivement à l'intérêt général.

Au-delà de la production agricole, il convient de **développer les filières** dans leur intégralité et notamment **les petites entreprises agroalimentaires**. Il s'agit tout à la fois de permettre un meilleur accès physique au marché, le stockage, la conservation et la transformation des produits agricoles, ainsi que certaines mesures garantissant les conditions d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée, en faveur des agriculteurs, et aussi des consommateurs. Il convient notamment de permettre aux agriculteurs de se protéger des fluctuations saisonnières de prix.

Il convient donc de privilégier les approches visant à :

- renforcer l'organisation, le rôle économique et le pouvoir de négociations des agriculteurs : capacités de stockage autonomes, marchés de gros, transformation et emballage de certains produits ; dispositifs d'information sur les marchés agricoles ;
- structurer les filières en favorisant les cadres de coopération et de négociation entre les différents acteurs.

Les politiques bancaires devraient faciliter l'octroi de financements à des conditions favorables pour le développement de la transformation et la commercialisation des produits agricoles, en intégrant (au lieu d'exclure comme c'est parfois le cas aujourd'hui !) les structures associant les agriculteurs eux-mêmes. La coopération internationale devrait soutenir prioritairement de telles politiques, ainsi que des initiatives autonomes d'organisations de producteurs ou associant les différents acteurs des filières.

Pour renforcer la connexion entre les zones de production et la demande des marchés urbains, entre les zones excédentaires et les zones déficitaires, il est nécessaire d'**améliorer les infrastructures de communication**. Cela passe par une amélioration des infrastructures routières et ferroviaires sur les grands corridors commerciaux, mais aussi et surtout par une amélioration des conditions de transport au niveau des zones de production et autour des principaux marchés régionaux, dont les accès ne sont pas toujours bien aménagés malgré l'importance du chiffre d'affaires qu'ils génèrent. Cela passe aussi par une amélioration de l'offre de transport en elle-même, pour la rendre plus moderne et sortir de certaines positions dominantes. En complément, **le développement d'infrastructures pour le stockage et la mise en marché** (marchés de gros) doit être soutenu.

De plus, l'existence d'une **protection tarifaire suffisante** pour les principaux produits agricoles et alimentaires entrant en concurrence avec la production régionale apparaît nécessaire. Si une telle protection n'est pas suffisante pour permettre seule un développement de la production, l'exemple de l'Afrique de l'Est (cas du lait notamment) a montré à quel point elle est indispensable pour permettre aux politiques de soutien à la production agricole d'atteindre leur but.

Afin de consolider la construction d'un marché intérieur, il importe aussi que les différentes négociations commerciales internationales dans lesquelles sont engagés les différents États **ne perturbent pas les processus d'intégration** (négociation des APE avec l'Union européenne, engagements pris par les États à l'OMC, etc.), en exacerbant les tensions :

- entre les PMA et les autres pays (notamment les pays agro-exportateurs ne bénéficiant pas de régime préférentiel d'accès au marché) ;
- entre les pays ayant des taux consolidés inférieurs aux TEC prévus au sein de l'espace Cedeao et les autres pays de la région ;

- entre les pays qui ont besoin de protéger leur agriculture pour dynamiser la production locale et ceux qui dépendent encore trop fortement des importations pour relever brusquement leur niveau de protection.

Les **autres limitations au commerce intrarégional** doivent également être traitées :

- suppression des barrières tarifaires et non tarifaires ;
- suppression des mesures d'interdiction des exportations, en veillant à les substituer par des mesures de gestion de la sécurité alimentaire.

Il est ainsi important que les États de la région et les autorités régionales continuent leurs efforts pour **supprimer les barrières tarifaires et les barrières non tarifaires** au commerce intrarégional, afin de réduire les coûts et les délais. L'éradication des pratiques illicites doit constituer une priorité.

En Afrique de l'Ouest, depuis de nombreuses années, les opérateurs économiques dénoncent de telles pratiques de la part des forces de contrôle sur les axes de commercialisation, qui ne sont pas suivies de sanctions. Bien que l'Observatoire des pratiques anormales effectue une veille continue sur ces abus, ceux-ci ne semblent pas diminuer et aucun dispositif de sanction et de poursuite judiciaire à l'encontre des fautifs n'a été mis en place. Ce sont principalement les petits commerçants, et notamment les femmes, qui pâtissent de cette situation, les plus gros commerçants disposant souvent du capital social pour minimiser les pertes liées à ces prélèvements frauduleux et pouvant en atténuer l'impact de par les quantités commercialisées.

Pourtant, lorsque les intérêts des États ou d'entreprises privées proches des pouvoirs politiques sont en jeu, des mécanismes d'arbitrage et de sanction régionaux existent en Afrique de l'Ouest qui permettent aux États et entreprises qui se considèrent lésés par d'autres États qui ne respectent pas les règles communautaires de porter plainte. Le cas du litige entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire au sujet de l'huile de palme dans l'espace UEMOA a montré que cela pouvait constituer une voie utile de règlement des conflits.

Des dispositifs similaires pourraient être initiés contre les autres barrières non tarifaires entravant les échanges.

La **suppression des politiques d'interdiction des exportations** apparaît nécessaire pour faciliter le

commerce intrarégional et encourager le développement de la production. Cependant, les motifs évoqués pour justifier les actuelles politiques de restriction des exportations doivent être totalement pris en compte. De fait, en l'absence de stocks d'urgence et régulateurs suffisants, et parfois de capacités pour transférer les excédents des régions excédentaires vers les zones déficitaires (infrastructures routières défectueuses, mauvaise information sur les marchés, mauvaise organisation des filières), la situation alimentaire de la population de certaines régions peut rapidement devenir très vulnérable.

Il importe que les pays de la région, avec l'appui de la coopération internationale, mettent en œuvre des **dispositifs de gestion de la sécurité alimentaire** intégrant, outre l'amélioration substantielle des capacités de stockage des agriculteurs familiaux au niveau local, des stocks nationaux ou régionaux complémentaires, des mécanismes de suivi et d'information sur les marchés (associant les différentes initiatives actuelles dans ce domaine) et des mesures appropriées pour permettre l'approvisionnement effectif des zones déficitaires et des populations les plus vulnérables à partir des stocks des zones excédentaires (filets de sécurité).

D'une façon générale, la question de **l'articulation entre les domaines de souveraineté nationale et souveraineté régionale** est posée. Le renforcement du leadership régional est souvent nécessaire pour aider à résoudre les contradictions entre pays. Des mécanismes de solidarité doivent être prévus pour permettre à l'ensemble des pays de bénéficier de l'intégration régionale, la simple libéralisation des marchés ne constituant en rien une garantie de développement équilibré et pouvant même accroître les déséquilibres. L'exemple du Mali montre à quel point la persistance de zones de pauvreté constitue une vulnérabilité pour l'ensemble d'un espace régional.

Il importe de sortir des approches de court terme et des enjeux sectoriels pour reposer les bases d'une vision du développement régional, de l'intégration des peuples et des sociétés. Pour ce faire, il est indispensable que les régions se dotent de véritables politiques commerciales, à l'instar de celles de l'agriculture et de l'industrie. De telles politiques sont indispensables pour encadrer le développement des échanges impulsés aussi bien par la croissance démographique, la restructuration du peuplement avec la montée en puissance de villes moyennes, que par des impératifs de cadrage des

négociations commerciales que les régions entreprennent avec leurs partenaires traditionnels (Europe, Amérique) et nouveaux entrants (les BRIC).

Par ailleurs, les différentes **initiatives et politiques régionales** mises en œuvre en Afrique de l'Est ou en Afrique de l'Ouest au niveau de l'Ecowap mériteraient d'être davantage encouragées.

Des politiques comme l'Ecowap prennent en effet en compte une partie des contraintes identifiées précédemment et proposent des mesures et des instruments politiques qui agissent dans le sens :

- d'une amélioration de la productivité des exploitations familiales ;
- d'une meilleure organisation des filières (*via* le renforcement des interprofessions) ;
- de la facilitation du commerce intrarégional (financement du commerce transfrontalier des produits, concertation pour gérer les risques de change, normes régionales, bourses régionales, amélioration des conditions de la circulation des denrées dans la région, etc.) ;
- du développement des infrastructures de commerce (notamment les marchés transfrontaliers) ;
- de la mise en place d'instruments incitatifs et efficaces aux frontières (mesure de sauvegarde à l'importation, réforme du Comité de gestion du TEC, appui aux États pour l'harmonisation du système douanier et la formation des douaniers, etc.) ;
- ou encore la mise en place d'une réserve de sécurité alimentaire régionale pour lutter contre la volatilité des prix (qui articule des réserves aux niveaux local, national et régional).

Pour pouvoir mettre en œuvre ces politiques et leur donner un contenu concret et adapté, il apparaît primordial de renforcer et appuyer la **participation des organisations professionnelles et de la société civile**, qui restent globalement peu structurées et fonctionnent avec des moyens souvent très limités, alors qu'elles constituent pourtant un véritable moteur de changement social au sein des États.

Face aux intérêts dominants et aux collusions existant entre certains intérêts économiques et les pouvoirs publics, qui bénéficient tous deux de certaines situations de rente, la pression citoyenne peut permettre de faire évoluer les rapports de force. Pour garantir une avancée vers l'intérêt général (ou du moins du plus grand nombre), il s'avère donc nécessaire d'appuyer les dispositifs de veille (observatoires, suivi-évaluation), de contrôle citoyen (for-

mation et information des acteurs, participation de représentants aux instances décisionnelles, etc.) et de plaidoyer (études, dialogues politiques, campagnes de plaidoyer, etc.) en faveur de la promotion des exploitations familiales et des filières régionales, que ceux-ci soient portés par des élus

(parlementaires, élus locaux), par des organisations professionnelles (organisations paysannes, organisations de commerçants, interprofessions, etc.) ou par des organisations issues de la société civile (ONG, *think tanks*, institutions de recherche et d'expertise). ●

Bibliographie

- AFRICA GROWTH INITIATIVE, 2012, *Accelerating Growth through Improved Intra-African Trade*.
- AFRICAN UNION, 2012, *Boosting Intra-African Trade and Fast Tracking the Continental Free Trade Area*, Synthesis Paper, 10 p.
- AFRICAN UNION, 2010, *Trade liberalization, investment and economic integration in African regional economic communities towards the African common market and economic community, Achieving integration that is people-centred and development oriented*, 2010 Session of the Conference of African Union Ministers of Trade, 21 p.
- AGBODJI A.E., 2007, *Intégration et échanges commerciaux intra sous-régionaux : le cas de l'UEMOA*, 30 p.
- ALPHA A., ROLLAND J.-P., 2011, *Analyse de la cohérence des politiques commerciales en Afrique de l'Ouest*, AFD, Document de travail n° 114, 165 p.
- AMSELLE J.-L., GRÉGOIRE E., *Politiques nationales et réseaux marchands transnationaux. Les cas du Mali et du Niger - Nord Nigeria*, Inra, Iram, UNB, juin 1988, 70 p.
- ANCHARAZ V., MBEKEANI K., BRIXIOVA Z., 2011, « Impediments to Regional Trade Integration in Africa », African Development Bank, *Africa Economic Brief*, Vol. 2, Issue 11, 8 p.
- AYOOLA J. et al., 2007, *Baseline survey of women in informal cross-border trade in Liberia*, Unifem, 129 p.
- BLEIN R., SOULÉ B.G., BENNEGOUCH N., DESTRAIT F., MEES M., 2012, *Les céréales au cœur d'une Afrique de l'Ouest nourricière*, Roppa, SOS Faim, Issala, Lares, 79 p.
- BLEIN R., SOULÉ B.G., FAIVRE DUPAIGRE B., YÉRIMA B., 2008, *Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest*, Farm, 116 p.
- BOUTONNET J.-P., GRIFFON M., VIALLET D., 2000, *Compétitivité des productions animales en Afrique subsaharienne et à Madagascar*, Phase III - Synthèse générale, Cirad-EMVT, 161 p.
- CEDEAO-CSAO/OCDE, 2008, *Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Potentialités et défis*.
- CILSS, FAO, FEWS NET, WPF, 2010, *Commerce transfrontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Cas du Bassin Ouest : Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal, USAID*, 90 p.
- CILSS, UE, CEDEAO, 2011, *Rapport général de la Conférence régionale sur la situation alimentaire et les opportunités d'échanges de produits agricoles et agroalimentaires dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest*, Corpao, 27 p.
- CILSS, WPF, MAFFS, FEWS NET, 2010, *Cross Border Trade and Food Security : Liberia, Sierra Leone*, 29 p.
- CSAO-CILSS, 2006, *Sécurité alimentaire et échanges transfrontaliers dans la zone de Kano-Katsina-Maradi*, 52 p.
- CUTS INTERNATIONAL, 2011, *Agriculture in Development of Select African Countries : Linkages with Trade, Productivity, Livelihood and Food Security*.
- DAHOU K., 2003, *Structure du commerce extérieur et intégration régionale, Frontières et intégrations en Afrique de l'Ouest*, 19 p.
- DAHOU T., « Déculturer la corruption », *Les Temps modernes « Afriques des Mondes »* n° 620-621, août-novembre 2002.
- DAVID-BENZ H., EGG J., GALTIER F., RAKOTOSON J., SHEN Y., KIZITO A., *Les systèmes d'information sur les marchés agricoles en Afrique subsaharienne : de la première à la deuxième génération*, Michigan State University.

- DELORME P., SOULÉ B.G., 2007, *Proposition pour le dispositif de suivi des flux transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, Rapport final*, 126 p.
- EAST AFRICAN BUSINESS COUNCIL (EABC) (commissioned by, in collaboration with GTZ – reported by Gabagambi, 2011), *Study on Non-Tariff Barriers and Development of a Business Climate Index in the East Africa Region*.
- EAST AFRICAN COMMUNITY, *Status of Elimination of Non Tariff Barriers in the East African Community*, Volume 2, mars 2012. <http://www.eac.int>
- ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA, United Nations, *Evolution of intra-regional Trade*, 2009.
- ECOWAS, SWAC/OECD, 2008, *Livestock and regional market in the Sahel and West Africa : potentials and challenges*, 170 p.
- ENDA DIAPOL, 2004, *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest, Analyse des potentiels d'intégration de trois « pays frontières » en Afrique de l'Ouest : le cas de la Sénégal méridionale*.
- ENDATIERS-MONDE, 2010, *Le futur du commerce intrarégional en Afrique de l'Ouest*, sous la direction de Cheikh Tidiane Dieye, 197 p.
- ESKOLA E., 2005, « Agricultural Marketing and Supply Chain Management in Tanzania : a Case Study », *Working Papers Series* n° 16, University of Sussex.
- FAIVRE DUPAIGRE B., ALARY P., BLEIN R., SOULÉ B.G., 2008, *Améliorer le fonctionnement des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest*, Farm, Iram, 75 p.
- FAIVRE DUPAIGRE B., ALBY-FLORES V., YERIMA B., VOURCH A., 2007, *Accords de partenariat économique et flux commerciaux régionaux*, AFD, Document de travail n° 39, 21 p.
- FAIVRE DUPAIGRE B., ALBY-FLORES V., YERIMA B., 2006, *Accords de partenariat économique et dynamique des flux commerciaux régionaux. Le cas de la Cedeao*, AFD, 134 p.
- FAO, 2008, *Trade Opportunity Scan for Economic Community of West African States (Ecowas)*, International Trade Center, 47 p.
- FAO, 2008, *Towards an African common market for agricultural products*, Trade Policy Service Trade and Markets Division.
- FAO, 2007, *Towards an African Common Market for Agricultural Products*, 194 p.
- FAO, 2005, *Livestock Sector Brief*, United Republic of Tanzania.
- FERRAND P., KOUNDOUNO J., THOUILLOT F., CAMARA K., 2012, « Enjeux de la filière huile de palme en République de Guinée », *Grain de sel*, n° 58.
- FORTUNATO P., VALENSISI G., 2011, *Trade Integration and Development Opportunities in Africa*, UNCTAD, 12 p.
- GABAGAMBI DAMIAN M., 2011, *Empowering small holder farmers in Eastern Africa to access agro-markets and secure agricultural land. Agricultural market policy study on barriers to trade for smallholder farmers in Tanzania*.
- GAGNON G., SARR C.T., VALADE G., 2004, « Intégration régionale en Afrique de l'Ouest. La contribution des réseaux de la société civile », *Frontières et intégration en Afrique de l'Ouest*, AcDi, 27 p.
- GAYLE A.-M., MAHIR S., 2000, *Les rapports commerciaux des femmes : évaluation préliminaire du commerce transfrontalier féminin en Afrique occidentale*, USAID, 105 p.
- GOÏTA M. et al., 2008, *Recherche sur le commerce informel transfrontalier des femmes : le cas des pays d'Afrique de l'Ouest francophone*, Unifem, 93 p.
- GRÉGOIRE E., « L'Afrique de l'Ouest dans la mondialisation », *Les Temps modernes « Afriques des mondes »*, n° 620-621, août-novembre 2002.
- GRÉGOIRE E., LABAZEE P., 1994, *Le fonctionnement du marché des changes parallèles et ses incidences sur les échanges céréaliers entre le Niger et le Nigeria*, Ministère de la Coopération, Mission française de coopération et d'action culturelle de Niamey, 60 p.
- GTZ, 2010, *Regional Agricultural trade in East Africa. A focus on Kenya, Tanzania and Uganda*.
- GUIBERT B., BANZHAF M., SOULÉ B.G., BALAMI D.H., IDÉ G., 2009, *Étude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail. Accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales*, Iram, SNV, 119 p.
- HUMARAU B., 1998, « Grand commerce féminin, hiérarchies et solidarités en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, 14 p.
- IFAD, 2008, *Étude sur les potentialités de commercialisation des produits dérivés du manioc sur les marchés Cemac, Initiative régionale pour la production et la commercialisation du manioc (IRPCM)*, FAO, 272 p.
- IGUÉ J., 1985, *Rente pétrolière et commerce des produits agricoles à la périphérie du Nigeria :*

Bibliographie

- les cas du Bénin et du Niger*, Montpellier, GEI, Inra, ESR, 103 p.
- IGUÉ J., SOULÉ B.G., 1992, *État entrepôt au Bénin, commerce informel ou solution à la crise ?* Paris, Éd. Karthala, 233 p.
 - JENSEN Michael F., KEYSER John, *Non-Tariff Measures on Goodtrade in the East African Community. Assessment of Regional Dairy Trade.*
 - KEANE J., CALI M., KENNAN J., 2010, *Impediments to Intra-Regional Trade in Sub-Saharan Africa*, ODI, 73 p.
 - KIPPRA, NICER, EPRC, 2012, *Accelerating Growth through Improved Intra-African Trade*, Brookings Institute, 32 p.
 - LAGANDRÉ D., 2010, *Constraints to trade in Mbeya and Rukwa regions: an identification of Advocacy issues*, Gret.
 - LAMBERT A., EGG J., 1994, « Commerce, réseaux et marchés. L'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahier Sciences humaines* n° 30, p. 229-254.
 - LARES, 1995, « Commerce informel et dévaluation du franc CFA. Les échanges frontaliers de produits manufacturés Bénin / Nigeria (décembre 1993-avril 1995) », *CFD, Notes et Études* n° 56, décembre, 58 p.
 - LARES, 1995, *Le commerce frontalier entre le Bénin et le Nigeria. Rapport de synthèse*, CFD, février, 60 p.
 - LARES, 1995, *L'Écho des frontières*, n° 1-27, Cotonou.
 - LESSER C., MOISÉ-LEEMAN E., 2009, « Informal Cross-Border Trade and Trade Facilitation Reform in Sub-Saharan Africa », *OECD Trade Policy Working Papers* n° 86, OECD publishing, 55 p.
 - LOUW A., NDANGA L., CHIKAZUNGA D., JAGWE J., 2008, *Restructuring food markets in the sub-Saharan Africa region : dynamics in the context of the fresh produce sub-sector*, 90 p.
 - MAFAP-SPAAA, 2012-1, *Preliminary analysis of price incentives and disincentives for Paddy in Tanzania.*
 - MAFAP-SPAAA, 2012-2, *Preliminary analysis of price incentives and disincentives for maize in Tanzania.*
 - MAFAP-SPAAA, 2012-3, *Preliminary analysis of price incentives and disincentives for Sugar in Tanzania.*
 - MASSUYEAU B., 1998, « La formation des prix dans le commerce transfrontalier : les produits manufacturés nigériens sur les marchés nord-camerounais », in *Revue Autrepart* (6), p.163-180.
 - MEAGHER K., *Le commerce parallèle en Afrique de l'Ouest : intégration informelle ou subversion économique ?*, 28 p.
 - MEAGHER K., HASHIMY., 1999, *Cross-Border Trade and Parallel Currency Market. Trade and Finance in the Context of Structural Adjustment: A Case Study of Kano, Nigeria*, Research Report n° 113, 124 p.
 - MENDRAS L., MAMPASSI E., ALCANDRE F., 2011, *Étude d'évaluation des appuis français à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas de l'UEMOA (2002-2009)*, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 23 p.
 - MINOT N., VARGAS HILL R., 2007, « Developing and connecting markets for poor farmers », *2020 Focus brief on the World's poor and hungry people*, Ifpri, 4 p.
 - MULUVA A., KAMAU P., GITHUKU S., IKIARA M., 2012, « Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis (KIPPRA) », in *Accelerating Growth through Improved Intra-African Trade*, Africa Growth Initiative, 2012.
 - Nations Unies, 2011, *Statistiques sur le commerce*, UN-Comtrade data, <http://comtrade.un.org>
 - NDAO B., THIOUNE M.M., 2008, *Le rôle des politiques agricoles et agroalimentaires dans l'intégration régionale et leur impact sur l'agriculture familiale : cas de l'Afrique de l'Ouest*, Roppa, 92 p.
 - NJIKAM O., 2008, *Situation des femmes dans le commerce informel transfrontalier au Cameroun*, Unifem, 53 p.
 - NUBUKPO K., 2010, *Politique monétaire et développement du marché régional en Afrique de l'Ouest : les défis du franc CFA et les enjeux d'une monnaie unique dans l'espace Cedeao*, 20 p.
 - OKELO OCULI, *Cooperation and integration in Africa. The case of informal cross border trade*, 11 p.
 - OTHIENO L., « Economic Policy and Research Center (EPRC) in Uganda. Barriers to Uganda's Trade within the Regional Trade Blocs of the EAC and Comesa », in *Accelerating Growth through Improved Intra-African Trade*, Africa Growth Initiative, 2012.
 - PANNHAUSEN C., UNTIED B., 2010, *Regional agricultural trade in West Africa: a focus on the Sahel region*, GTZ, 26 p.

- PLUNKETT D., STRYKER D., 2002, *Regional Interventions to improve Cross-Border Trade and Food Security in West Africa*, USAID, 14 p.
- PRATT A.N., DIAO X., BAHTAY., 2009, « How important is a regional free trade area for Southern Africa? Potential impacts and structural constraints », *IFPRI Discussion Paper 00888*, 76 p.
- RENARD J.-F., CHEIKH L., KNIPS V., 2004, *L'élevage et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Ministère des Affaires étrangères, FAO, Cirad, 37 p.
- RIPPEL B., 2011, *Why Trade facilitation is important for Africa*, The World Bank, 13 p.
- SECRÉTARIAT DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, 2011, « Commerce régional et sécurité alimentaire », *Perspectives ouest-africaines*, n° 5.
- SOULÉ B.G., 2008, *Marchés et commercialisation des produits agricoles en Afrique : le développement des marchés domestiques et régionaux pour favoriser les dynamiques d'emploi et de croissance*, 13 p.
- SOULÉ B.G., BORGUIY., 2010, *Les femmes dans le commerce transfrontalier en Afrique de l'Ouest*, Étude réalisée pour le Codesria, 95 p.
- SOULÉ B.G., GANSARI S., 2010, *La dynamique des échanges régionaux des céréales en Afrique de l'Ouest*, Michigan State University, Fondation Syngenta, 111 p.
- SOULÉ B.G., GANSARI S., GIBIGAYE M., 2008, *Étude sur la commercialisation des produits dérivés du manioc vers les marchés des pays limitrophes (Niger, Nigeria, Togo et Burkina Faso) du Bénin. Rapport final*, PDRT.
- SOULÉ B.G., OBY C., 2000, *Intégration du Sahel dans l'Afrique et dans le monde. Les perspectives des échanges entre le Nigeria et ses voisins*, Club du Sahel, 46 p.
- SOULÉ B.G., TRAORÉ A., 2007, *Appui à la mise en œuvre du dispositif de surveillance commerciale de l'UEMOA, Méthodologie pour l'estimation des flux commerciaux non enregistrés*, Rapport Iram pour l'UEMOA, 98 p.
- STARY B., 1995, *Réseaux marchands et territoires étatiques en Afrique de l'Ouest*, 10 p.
- TERAVANINTHORN S., RABALLAND G., 2008, *Transport prices and costs in Africa: a review of the main international corridors*, AICD, Working paper 14, 162 p.
- THE WORLD BANK, 2011, *Harnessing regional integration for trade and growth in Southern Africa*, 161 p.
- UNECA, 2011, *Assessing regional integration in Africa IV: enhancing intra-African trade*, 528 p.
- UNECA, 2011, *Infrastructure and Intra African Trade, Africa Trade Forum 2011: accelerating intra-African trade and enhancing Africa's participation in global trade*, 22-24 novembre, Addis Abeba, Éthiopie, 9 p.
- UNECA, 2011, *Is there a potential for intra-African trade, Africa Trade Forum 2011: accelerating intra-African trade and enhancing Africa's participation in global trade*, 22-24 novembre, Addis Abeba, Éthiopie, 8 p.
- UNION AFRICAINE, 2011, *Intensification du commerce intra-africain*, Document d'information, 35 p.
- UNION AFRICAINE, 2011, *Plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain et l'accélération de la création d'une zone panafricaine de libre-échange*, 18 p.
- UNION AFRICAINE, 2011, *Projet de cadre de travail, feuille de route et architecture pour l'avancement rapide de la zone de libre-échange continentale*.
- USAID, 2012, *Transport and Logistics Costs on the Lomé-Ouagadougou Corridor*, West Africa Trade Hub Technical Report n° 47, 111 p.
- USAID, UEMOA, WEST AFRICA TRADE HUB, 2011, *18^e rapport de l'Observatoire des pratiques anormales*, 22 p.
- USAID, WEST AFRICA TRADE HUB, 2011, *Regional agricultural transport and trade policy study*, West Africa Trade Hub Technical Report n° 41, 170 p.
- VON UEXKULL, 2012, « Regional Trade and Employment in Ecowas », *Employment Working Paper* n° 114, 44 p.
- WALTHER O., 2012, *Regional trade and economic networks in West Africa*, Centre for Population, Poverty and Public Policy Studies, CEPS/Instead Working Papers n° 2012-07, 28 p.
- WILLIAMST.O., SPYCHER B., OKIKE I., 2006, *Improving livestock marketing and intra-regional trade in West Africa: determining appropriate economic incentives and policy framework*, ILRI, 124 p.
- WILLIAMS T.O., SPYCHER B., OKIKE I., 2004, *The determination of appropriate economic incentives and policy framework to improve livestock marketing and intra-regional trade*, CFC Project CFC/FIGM/06-Improvement of Livestock Marketing and Regional Trade in West Africa. A project jointly implemented by CILSS and ILI in six African countries. Final Report for Component 2.

Bibliographie

- WORLD BANK, 2012, *La défragmentation de l'Afrique : approfondissement de l'intégration du commerce régional des biens et services*, 215 p.
- WORLD BANK, 2008, *Regional Trade in Food Staples : Prospects for Stimulating Agricultural Growth and Moderating Short-Term Food Security Crises in Eastern and Southern Africa*.
- ZANNOU A., 2009, « Determinants of intra-ECOWAS trade flows », *African Journal of Business Management*, Vol. 4(5), 9 p.

Sites Internet

- East African Business Council : www.eac.info
- East African Community (EAC) : www.eac.int
- East Africa Grain Council : <http://www.eagc.org>, <http://www.ratin.net>
- FAO-Statistiques sur la faim dans le monde : <http://www.fao.org/hunger/hunger-home/en/>
- FAOSTAT : <http://faostat3.fao.org/home/index.html>
- International Trade Center : www.intracen.org

Comment promouvoir le commerce agricole intra-africain ? Analyse des pistes et des freins pour le développement de ce commerce

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Ce document présente une synthèse de deux études régionales réalisées sur les limitations au commerce agricole régional, en Afrique de l'Ouest (avec un focus sur le commerce de bétail et d'huile de palme) et en Afrique de l'Est (avec un focus sur le riz et le lait et les produits laitiers).

Le commerce agricole intra-africain reste très faible par rapport aux échanges du continent avec le reste du monde. Les deux études partent de l'hypothèse qu'il existe un potentiel important de développement de ce commerce, que celui-ci peut contribuer à faire face aux besoins alimentaires croissants de la population africaine et à la sécurité alimentaire du continent, grâce à une meilleure valorisation de son potentiel productif et à une diminution de la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires. Ont ainsi été analysées les principales limitations au développement du commerce agricole intra-africain : barrières tarifaires et non tarifaires, accès et coût d'accès aux marchés, limitations au niveau de la production agricole, limitations liées à la structuration et au fonctionnement des filières, insuffisances de compétitivité par rapport aux produits importés et défauts de protection et de régulation des marchés, freins liés aux modes de consommation, facteurs de nature politique.

La synthèse présentée dans ce document met en évidence les points communs et certaines différences entre les deux régions. Elle inclut également un certain nombre de recommandations en matière de politiques publiques et de coopération internationale.

Avec le soutien de :



L'ensemble de l'étude a été co-financé par l'Agence française de développement et le Gret. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent en aucun cas la position officielle de l'Agence française de développement (AFD).

Campus du Jardin tropical
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. : 33 (0)1 70 91 92 00 - Fax : 33 (0)1 70 91 92 01
E-mail : gret@gret.org - Site Web : www.gret.org



La collection
Études et Travaux en ligne
accueille des textes publiés
sous forme électronique,
téléchargeables gratuitement
sur le site du Gret : www.gret.org
rubrique *Ressources en ligne*.

Cette collection est dirigée
par Marc Lévy et Danièle Ribier.

ISBN : 978-2-86844-289-5

ISSN : 1775-741 X

